



SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 D'INFORMAZIONE
 D'INFORMAZIONE

DELTA DU GOLU

Horizon durable

BASTIA VILLE DIGITALE

*La Corse 2.0
 selon
 Jean Leccia*



INTERVIEW

*D. Bussereau:
 «L'État fait
 de la cavalerie»*



1,60€



SEMAINE CORSE P4 • BRÈVES P18 • AGENDA P23

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

Dapoi più di 65 anni

*Au cœur du service
aux collectivités
publiques,
à l'économie
et ses acteurs,
aux créateurs d'emploi
pour favoriser
le développement
de la Corse*



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

BASTIA Tél. 04 95 32 04 40

AJACCIO Tél. 04 20 01 49 84 • 06 86 69 70 99

Mail: journal@corse-information.info



Instantanés !

Et si notre monde moderne se résumait à une succession, ininterrompue de photos et autres selfies, qui ne nous laisse plus le temps de nous attarder sur des souvenirs proustiens ou simplement de se pencher sur nous-mêmes.

Arrêt sur images, donc ! Au niveau national, les unes des médias s'enchainent et se ressemblent encore et toujours avec les portraits de ces ennemis qui pour gagner le vote des électeurs se lancent dans une guerre de mots ou d'écrits brûlot plus proches du règlement de comptes que de programmes politiques ou d'œuvres littéraires.

Et puis au niveau international, deux images confirmant pour l'une l'avènement d'une politique spectacle, pour l'autre, la fin d'une politique plus réfléchie, volontaire et sans égo surdéveloppé.

Tout d'abord le cliché d'Hilary Clinton à Orlando. Véritable coup de com. organisé par ses conseillers où des militants dos à la candidate se « selfient ». Image symbolique d'une société qui ne se regarde plus, ne s'écoute plus et ne se parle qu'à travers portables interposés. La preuve s'il en était besoin que le centre d'intérêt n'est plus le devenir d'un pays mais la satisfaction égoïste de ceux qui pourront dire plus tard « j'y étais » mais sans réellement savoir pourquoi.

Et enfin, ces photos nombreuses et historiques, elles, sur tous les réseaux sociaux d'un homme d'État prix Nobel de la paix qui vient de s'éteindre, Shimon Peres, reconnu de tous - enfin presque lorsqu'on compte les absents à ses funérailles - pour sa volonté d'œuvrer pour une paix qui était pour lui la seule alternative possible pour son pays mais aussi et surtout pour le reste du monde.

Alors faut-il penser que notre société est maintenant réduite à n'être qu'une succession d'attitudes, de façons d'être, figées sur de simples instantanés ? Interrogation sur l'avenir du vivre-ensemble ! ■

dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

À MODU NOSTRU
À MODU NOSTRU

Facebook corsofonu

Eccu, dappoi u 30 di settembre, u corsu face parte ufficialmente di e 101 lingue cù e quale si pò praticà Facebook ogni ghjornu.

L'andatura suminata, dui anni fà, da Vannina Bernard-Leoni, direttrice di l'innu-vazione è di u sviluppu à l'Università di Corsica, hà datu fruttu cù l'appoghju d'Anton' Maria Battesti, un curtinese rispunsevule di l'affari ghjuridichi ind'è Facebook France, è di tante altre persone chì ci l'anu fatta à traduce quasi 25000 parulle di modu benevolente.

À principiu, hà viaghjatu, mentre qualchi mese, ind'u quadru d'una versione beta nantu à u situ di a famosa rete suciale è oramai un hè più una prova, ghjè per di veru !

Ci vole à di la, u prughjettu hà inghennatu assai interessu ind'è a ghjente. Si tratta d'una bella mossa popolare. Sò stati più di 2000 partecipanti, cù un sistema di voti cullettivi per sceglie e sfarente pruposte.

Ma Facebook aghjunghje uzzione nove d'una manera cuntinua, u percentuale un hè dunque mai compiu.

L'idea d'un travagliu di traduzione cullaburativu hè stata iniziata da l'amichi brittoni per a messa in ballu di a so lingua nantu à Facebook. Tandù, ci anu mostratu a via à seguità. Ghjè cusi chì oghje ghjornu tutt'ognunu pò integrà a lingua corsa ind'u funzionamentu di u so prufile. Si pò leghje per indettu «commentu» à a piazza di «commentaire», «cllicu» per «clíc», «J'aime» hè diventatu ben intesu «Mi piace», per «vidéo» si vede «filmettu» è per «poke» dimu piuttosto avà «fà mottu», allora ch'in francese certe parulle inglese sò firmate in inglese. Ci hè statu un impegnu impurtante per tuccà stu livellu d'affissera di a corsufunia. Bisognu ci hè ! Postu chì nantu à una quarantina di lingue tradutte, à l'usu cumunitariu per mezu di Facebook, 9 sò considerate cum'è essendu in situazione di periculu da l'Unesco, frà e quale a nostra.

Ci vole à sapè dinù chì nantu à i 320 000 abitanti in Corsica, quasi 90 000 maiò parlanu bè u corsu è 45 000 assai bè, d'apressu à un sundame realizatu in lea cù 500 persone di più di 18 anni da a Cullettività Territoriale di Corsica.

In quantu à a lingua scritta, solu 45 000 a leghjenu bè è 45 000 abbastanza bè. Pigliendu in contu a diaspora, u numeru di locutori currenti di u corsu hè à l'ingrossu di 120 000. Evviva ! ■

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

© est édité par CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista,
12, Quai des Martyrs de la Libération,
20200 Bastia

Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication – Rédacteur en chef
Paul Aurelli (04 95 32 89 95)

email: journal@icn-presse.corsica

Conseillers: Roland Frias (Cultura è lingua corsa),
Christian Gambotti (Diaspora et Corses de l'extérieur)

BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO

Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 95

Annonces légales – Fax 09 70 60 12 93

Avec la collaboration de:

• Elisabeth Milleliri (informateur.corse@orange.fr)
1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) Pascal Muzzarelli
Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris
Amandine Alexandre (Londres), Batti,
Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,
Roland Frias, Jacques Fusina, Marie Gambini,
Christian Gambotti (Paris), Claire Giudici, Kampà,
Jean-Toussaint Leca, Toussaint Lenziani,
Tim Leoncini, Michel Maestracci, Jacques Paoli,
Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,
Manon Perelli, Dominique Pietri, David Raynal (Paris),
partenariat avec Alta Frequenza

Comité de surveillance:

Philippe Giammari, président,
Jérôme Fabro-Aurelli, vice-président.

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia CPPAP 03191 88773 – ISSN 2114 009

• Fondateur Louis Rioni

Vous vivez
en Centre-Corse,
dans le Cap,
la région de Bonifacio
ou le Sartenais,
vous avez
une bonne connaissance
de la vie publique,
culturelle, associative
et sportive
dans votre bassin de vie ?
Vous souhaitez mettre
en lumière les initiatives
qui y voient le jour ?
Vous aimez écrire et/ou
prendre des photos ?
**L'ICN recherche
des
correspondants locaux.**

Écrivez-nous :

journal@icn-presse.corsica

L'ANALYSE POLITIQUE À L'USU PCF

LE RÉSULTAT DU
PREMIER TOUR
EST UNE SANCTION
POUR LA LISTE
ARRIVÉE EN TÊTE!



<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>

<https://twitter.com/IcnActu>

À problème global, réponse collective



Photos Manon Perelli

Le 29 septembre, au lendemain de la présentation du projet de loi de finance les représentants des très petites entreprises (TPE) et le président de l'Adec ont commenté ensemble les mesures pour la Corse contenues dans le projet de loi de finances pour 2017. S'il y a certes des avancées, l'ambiance n'était pas non plus à la liesse générale. Plus que des sommes ou des taux conséquents, les chefs d'entreprises veulent des solutions adéquates. Et pérennes.

Après la forte mobilisation des socio-professionnels au printemps dernier puis la tenue d'assises, les propositions formulées par le gouvernement auront déjà eu le mérite d'être suivies d'effets. Via le projet de loi de finances pour 2017, présenté le 28 septembre, il a confirmé sa volonté d'apporter des réponses : une nouvelle ligne au PEI, soit une rallonge de 20 M€ pour la période 2017-2020 et, sur la même période, un crédit d'impôt sur les investissements porté de 20 à 30%. Pas vraiment de la « mesurette ». Mais lors de la conférence de presse commune organisée à l'Agence de développement économique de la Corse (Adec) le 29 septembre, la réaction, sans être négative, est circonspecte. C'est que, relève Daniel Felici, représentant de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie de Corse et membre du collectif Dumane da fà, le remède proposé « traite encore les symptômes, mais pas le fond. Or c'est le traitement de fond qui compte, pour qu'on ne soit plus obligés de tendre régulièrement la main et puisse travailler et gagner nos vies dignement. » De son côté, François Gabrielli, président de la Chambre des métiers de Corse-du-Sud, n'est pas loin de crier à la poudre de perlimpinpin : « 10% de crédit d'impôt supplémentaires ne peuvent pas apporter beaucoup à des entreprises qui n'ont plus les moyens d'investir » fait-il observer. Pour lui, « le combat continue » pour obtenir « l'égalité pour tous, avec une baisse des charges pour les TPE corses » afin de leur permettre de faire jeu égal avec les entreprises du micro-social. Serge Santunione, vice-président du Medef ne peut que déplorer le fait que les 61% d'entreprises corses ayant plus de 10 salariés ne puissent bénéficier de cette hausse du crédit d'impôt. Elargir la mesure « au plus grand nombre », voilà pour lui « la vraie bataille ». De plus, fait-il observer, plus que de mesures conjoncturelles, les chefs d'entreprise ont besoin « d'avoir confiance, de pouvoir voir loin, savoir où on va dans les 10 voire les 20 années à venir. Qu'on nous donne les règles du jeu et nous pourrons prendre des risques ». Jean-An-

dré Miniconi, président de la Chambre de commerce d'Ajaccio et la Corse-du-Sud pointe le peu d'adéquation de la réponse face à cette « Corse à deux vitesses » en proie à une « concurrence effrénée » où les entreprises paient charges et impôts tandis qu'à la faveur de certains dispositifs ou de certains vides, d'autres engrangent des profits et où on constate que le coût « d'un conteneur Chine-Marseille est moins élevé que celui d'un conteneur Marseille-Corse ». Et, souligne-t-il « l'Etat est normalement là pour réguler un marché. Il ne le fait pas. On ne lui demande pas grand-chose, sinon de faire son travail ». Pour autant, tout n'est pas négatif à ses yeux. Il ne lui pas échappé que le texte du projet de loi de finances « reconnaît de fait l'insularité » ce qui ouvre « le champ des possibles » en vue de l'obtention « à terme, d'un vrai statut fiscal » ce qui nécessite le dépôt d'amendements au projet. Pour Jean-Christophe Angelini, président de l'Adec, si le cadre général évolue incontestablement, il reste « largement perfectible ». Le pas franchi est donc « un début, mais si cela devait s'arrêter là, ça ne suffirait pas ». Le gouvernement a fait un geste, qu'on ne saurait qualifier de petit, mais in fine, la plus grande avancée s'est peut-être faite sur le terrain local. Car si l'Adec a joué à plein un rôle « d'ensemblier » en accompagnant les socio-professionnels dans leur démarche, c'est aussi parce que ces derniers, au delà de leurs différences, se sont mobilisés et impliqués ensemble dans la recherche de solutions. ■ Elisabeth MILLELIRI

REPÈRES

Fin septembre, l'Adec dénombrait quelque 2000 TPE en situation de grande difficulté. Selon François Gabrielli, à défaut de l'obtention rapide d'une baisse significative de charges permettant de faire jeu égal avec les entreprises sous régime micro-social 50% des TPE insulaires sont menacées de disparition à brève échéance. Fin 2015, les TPE représentaient 39% de l'emploi salarié en Corse. ■

PRIMAIRES

Fidèle d'Alain

Le 4 octobre, Alain Juppé était en visite en Balagne. Après un passage à la mairie de Calvi, il s'est rendu au clos Culombu à Lumiu pour un meeting. Devant pas moins de 500 personnes, l'ancien Premier Ministre a livré les grandes lignes de son programme. Présent au meeting, le maire de Calvi Ange Santini est un des principaux soutiens insulaire d'Alain Juppé.

Photos Pierre Pasqualini



Vous soutenez Alain Juppé pour ces primaires, vous parlez d'un choix de raison pourquoi ?

Nos parcours se sont croisés mais c'est, des sept candidats, celui que je connais le moins. Aujourd'hui, il est vrai que lorsque l'on voit l'état de la France, le choix de la raison doit primer, et Alain Juppé est un homme dont le pays a besoin. C'est aussi un choix que nous avons fait avec l'ensemble de mes conseillers municipaux et, Il nous a semblé être celui qui est le plus à même de rassembler notre famille politique.

Quels sont les points de son programme qui vous ont attirés ?

C'est d'abord sur le rassemblement, j'estime qu'aujourd'hui, il faut quelqu'un qui agisse et non pas qui réagisse. Il faut qu'il soit à l'écoute des autres, qu'il aille au-delà des clichés, de la démagogie, et de la surenchère médiatique à laquelle se livrent certains candidats de droite comme de gauche. Aujourd'hui il faut parler d'économie, de retour à l'emploi et de chômage des jeunes. Ensuite, pour la Corse, il faut parler de spécificité insulaire, la Corse ne vient pas quémander ce qui ne lui revient pas, elle a ses spécificités, ses handicaps aussi,

elle a besoin d'un statut dérogatoire auquel elle a droit. Avec une fiscalité adaptée, la Corse se sentirait mieux au sein de la république et c'est cette priorité à économie donnée par Alain Juppé qui fait que je soutiens pleinement son programme.

Vous parlez de réunir, mais la famille les Républicains de Corse se déchire à nouveau avec ces primaires: la présidente de la circonscription de Haute Corse Stéphanie Grimaldi a tenu des propos pour le moins virulents sur les réseaux sociaux.

Comment se réunir à nouveau ?

En ce qui me concerne, en soutenant Alain Juppé, je me rangerai, sans état d'âme, derrière le candidat qui sortira vainqueur des primaires et c'est dans cet esprit qu'il faut avancer. Je laisse donc les propos virulents à celles et ceux qui seront prêts, demain, à les assumer.

Vous n'en entendrez pas de ma part, nous n'avons pas d'adversaire dans la famille libérale. Nos adversaires sont ailleurs, c'est la gauche et le Front National. ■

Propos recueillis par Pierre PASQUALINI

Reconnaissance officielle du petit âne corse

Non! On ne fait pas de saucisson d'âne en Corse. Non! On ne le mange pas! Bien au contraire!

Pendant longtemps, les ânes ont été associés à l'image l'île. Affiche, carte postale, chansons et même bibelots: le petit âne corse était partout. Partout aussi sur les chemins. Indispensables au transport comme au trait, dans la société agropastorale d'alors, on en décomptait plus de 20 000 en 1930. Remplacés comme partout par les 4x4 et les tracteurs, peut-être en reste-t-il un millier aujourd'hui...

Depuis quelques années déjà, des passionnés œuvrent à la reconnaissance de la race asine et mulassière locale. C'est dans la continuité du travail accompli par des précédentes associations (notamment A Runcata, Isul'Ane, etc.) que la nouvelle association, l'Association nationale de l'âne du mulet corse que préside M. Eugène Tramini, a lancé, en collaboration avec Le Conseil du Cheval en Corse, une opération de recensement.

Une tournée de reconnaissance aura lieu du 26 au 30 octobre 2016 en présence de MM. Pourchet, ancien directeur des Haras Nationaux, et Courthiade. L'Association demande à tous les possesseurs d'ânes de se faire connaître. Ces importantes démarches sont nécessaires afin que la race locale puisse être recensée et officiellement reconnue. ■ CG

M. Eugène Tramini : 06 86 03 72 54

Conseil du cheval en Corse :

téléphone : 04 95 35 06 79 • 06 09 96 39 32 • 06 19 89 43 91 • +33(0)6 58 20 21 69



Photo Claire Giudici

BASTIA VILLE DIGITALE

La Corse 2.0, c'est pour bientôt

Propos recueillis par Timothy LEONCINI

Pour la sixième fois, Bastia est « Ville Digitale » du 10 au 15 octobre. Une manifestation ambitieuse, pointue mais aussi festive, autour de l'innovation, du numérique et de ses pratiques. Tour d'horizon avec Jean Leccia, directeur de l'association Emaho qui organise cet événement conçu comme un « accélérateur d'initiatives numériques ».

Quelle est la démarche de Bastia ville digitale ?

Proposer à la Corse en général, et à Bastia en particulier, une manifestation dédiée exclusivement au numérique. L'association Emaho met en place des ateliers d'initiation au numérique, destinés aux jeunes et moins jeunes, depuis 2006. En 2010, on s'est dit « *Purée! il n'y a aucune manifestation qui ne parle que du numérique!* ». Comprendre par là pratique, économie, art... du numérique. Alors, on l'a fait. On a monté la première édition en 2011, avec dès le départ une volonté de s'adresser à différents publics. D'abord les enfants, mais aussi les entreprises, car nous organisons des conférences autour du développement entrepreneurial du numérique.

Qui dit conférence dit invités, qui les choisit ?

Les conférences sont organisées par la Corsican Tech, une structure appartenant à l'association Emaho, c'est un label qui regroupe une partie des startups corse. Le programme et les invités de ces conférences est issu des échanges que l'on a eu avec ces Start'up, et tient donc compte de leurs besoins. On imagine ensuite grâce à notre réseau de partenaires dont Qwant, le moteur de recherche européen créé par le Corse Eric Leandri.

En quoi diriez-vous que Qwant se distingue de Google ?

Leurs logiques sont très différentes. Là où Google vend votre vie privée, Qwant n'enregistre rien de vos recherches.

L'exemple de Qwant permet-il de penser que la Corse a, elle aussi, son rôle à jouer dans l'avenir du numérique, de l'intelligence artificielle ?

Très clairement, il n'y a aucune raison que la Corse ne joue pas un rôle. Aujourd'hui, ce qui fait tout, ce sont les porteurs de projets. Nous, ce que l'on souhaite faire, c'est motiver un maximum de monde. La vraie différence qu'il y a en Corse, contrairement à certaines zones plus technophiles, c'est que les gens ont tendance à se dire « oui, j'ai une super idée mais ce n'est pas moi, un Corse, qui vais révolutionner quoi que ce soit ». La différence qui se fait avec quelqu'un qui est Corse et qui réussit, c'est que lui a son idée, et qu'il fonce, que les ressources soient présentes ici, ou qu'il faille aller les chercher ailleurs pour les ramener sur l'île.

Les conférences, c'est donc aussi un moyen pour les insulaires, jeunes ou moins jeunes, de se former, d'apprendre de ce qui a déjà été fait ?

En gros, c'est l'occasion d'échanger de l'expérience avec des gens qui ont déjà un peu de bouteille. Cette année, nous recevons par exemple le startuper Adrien Aumont, qui a lancé KissKissBankBank, ou encore Philip Garcia de My Coach Football qui est un membre de la diaspora ayant une startup qui se développe plus que correctement. Une personne qui arrive avec une idée pourra voir ce qu'il lui reste à faire avant qu'elle aboutisse... et éviter certains écueils.

Des écueils de quelle sorte ?

Par exemple, dans une entreprise traditionnelle, la première chose est de déposer ses statuts. Dans les entreprises du numérique, la première chose à faire, c'est plutôt de créer un site en Wordpress pour voir si notre projet intéresse du monde; ou encore de distribuer des flyers en demandant un retour aux personnes intéressées. Ça évite d'investir

des milliers d'euros dans un échec... bien que l'une des premières conférences que l'on organise s'intitule « Vive l'échec! » pour trouver la résilience qui nous permet d'apprendre de nos erreurs et d'avancer.

Côté avenir: 2020 révolution robotique. Comment se positionne votre manifestation vis-à-vis de ce tournant majeur ?

C'est très concret pour nous. En Corse, on a la chance d'avoir une initiative qui s'appelle Robotcamp, une école de robotique pour les enfants. Je trouve ça génial, car en 2020 ce seront eux, les acteurs: plus on ouvre la porte du monde numérique aux enfants, plus ils pourront plus tard s'orienter vers des formations plus approfondies dans le domaine du codage, du high-tech. Bien entendu, la robotique n'est pas la seule chose qui fera l'avenir, il y a aussi tout ce qui existait déjà, comme la transformation de l'économie, l'ubérisation...

Uberisation, comment ça ?

Il y a un véritable changement des usages. L'économie étant en souffrance, tout la pousse à se transformer, l'outil numérique n'étant qu'un facilitateur. À l'époque, l'ubérisation existait déjà: par exemple en Corse, on a toujours eu un problème de transport, et beaucoup de personnes, par bouche-à-oreille, se servaient des camions repartant à vide pour transporter leurs marchandises. C'était une manière de contourner les contraintes. L'outil numérique lui, permet de mutualiser ça, évite une perte de temps considérable, et surtout augmente le profit des transporteurs qui repartiront plus facilement à plein que par personne interposée. ■

REPÈRES

Depuis sa première édition, en 2011, Bastia Ville Digitale a su fédérer et s'entourer de partenaires de poids, tel Eric Leandri, créateur de Qwant: né en février 2013, ce moteur de recherche Qwant qui prône le respect de la vie privée de ses utilisateurs et qui en août 2015 a intégré le corse parmi les langues proposées, a vu son nombre de visiteurs mensuels passer de 8 à 17,7 millions entre octobre 2015 et mars 2016. Depuis l'an dernier, le label Corsican Tech créé par Emaho, a permis de fédérer bon nombre de startups insulaires, ce qui lui permet entre autres d'organiser lors de Bastia Ville Digitale une série de conférences et d'ateliers destinés à permettre de renforcer les compétences des entreprises... mais aussi étendre le savoir du grand public, répondre à ces questions que l'on n'ose peut-être plus poser: c'est ainsi que le 14, à partir de 10h, on vous dira tout sur ce qu'est une startup! Il sera aussi question du commerce du futur: que peuvent apporter les innovations technologiques au commerce traditionnel?

Nouveauté de cette édition 2016, Emaho Factory: une demi-journée placée sous le signe de la démocratisation du numérique au cours de laquelle curieux, novices et familles sont accueillis dans le laboratoire numérique de Emaho par une équipe d'intervenants professionnels pour des ateliers ludo-pédagogiques. Il y a aussi l'aspect festif, pour les jeunes de 18 à 107 ans, le 14 de 18h30 à 00h30, dans le péristyle du théâtre.

En savoir + : www.ville-digitale.com

« Nous allons entendre ce que les scientifiques, écrivains et intellectuels invités ont à nous dire de ce futur de l'homme »



Photos Manon Perelli

SOCIAL

La CTC part en guerre contre la précarité

Un rapport prévoyant l'élaboration d'un plan contre la précarité a été adopté par l'Assemblée de Corse le 30 septembre. Une démarche innovante et un message politique fort qui se traduiront par un plan opérationnel qui sera présenté sous trois mois.

Une démarche innovante. Pour la première fois, une collectivité a décidé d'agir de façon concrète contre la précarité. À l'occasion de la session de l'Assemblée de Corse du 30 septembre, l'hémicycle a en effet adopté un rapport relatif à l'élaboration d'un plan de lutte contre la précarité. «*C'est un acte politique fort*», a indiqué Gilles Simeoni, plus que jamais convaincu de la nécessité d'investir le champ du développement social. Un constat qu'il fait avec d'autant plus d'acuité que le rapport de juillet de l'Insee indique que la crise économique touche de plus en plus l'île, où un habitant sur cinq vit moins de 970€ mensuels, et que la moitié de ces derniers vivent avec moins de 760€ par mois. Malgré ces données alarmistes, le président de l'Exécutif a regretté que «*l'action efficace reste pour l'instant incertaine ou en tout cas difficile*». «*Le Dr Pernin avait commencé un travail sous les précédentes mandatures*», a-t-il souligné en évoquant notamment le travail entrepris avec Maria Guidicelli et l'adoption d'une charte contre la précarité annexée au Padduc. «*Nous reprenons les principes de cette charte, mais nous avons considéré qu'il fallait maintenant passer dans la phase opérationnelle et se doter d'un véritable plan de lutte contre la précarité, que nous allons définir dans les trois mois à venir au travers une large concertation avec les acteurs de terrain*», a-t-il expliqué.

Au terme de ce cycle de discussions, qui servira à identifier ce qui marche et à inventer d'autres pistes d'actions, la question reviendra devant l'Assemblée avec un plan opérationnel dont le but sera de renverser la tendance. «*Nous ne partons pas de rien*», a insisté le président de l'Exécutif, balayant le champ des actions entreprises sous d'autres mandatures. «*Ce rapport est une première pierre à partir de laquelle nous allons fonder ensemble les piliers méthodologiques sur lesquels nous allons fonder de façon opérationnelle*

notre action». Ouvrant les débats, Maria Guidicelli a tenu à rappeler que dans ce «*dossier fondamental*», c'est sous la précédente mandature que pour «*la première fois une collectivité considérait la précarité comme un combat politique*». Dans ce droit fil, elle a appelé à prendre en compte les pas déjà franchis et à agir de façon concrète pour ne «*plus perdre de temps au regard de l'urgence sociale qui s'impose à nous*». «*L'acquis est un socle pour que nous avançons vite et bien*».

Le communiste Michel Stefani a quant à lui regretté que certains facteurs ne soient pas pris en compte. De facto, pour lui, le compte n'y est pas dans cette stratégie.

Le conseiller territorial de droite, Jean-Martin Mondoloni, a pour sa part mis en garde l'Exécutif contre les effets d'annonce. «*Tâchons qu'ils soient suivis d'effets*», a-t-il martelé tout en saluant une démarche avec un caractère original et précurseur. «*Nous sommes la première collectivité qui décide de déclarer la guerre à la précarité*», a-t-il lancé.

Laura-Maria Poli, du groupe Corsica Libera, puis Lauda Guidicelli [Femu a Corsica] après elle, ont toutes deux appuyé sur le fait que les méthodes actuelles connaissent leurs limites. «*Ce que nous faisons ne suffit plus*», ont-elles affirmé, appelant à réfléchir pour agir autrement sur ce problème majeur.

Enfin, Jean Biancucci, président de Femu a Corsica, a enjoint l'Exécutif d'activer la mise en œuvre actions concrètes. «*Nous sommes en situation d'échec. Il faut en sortir tous ensemble. Nous ne pouvons plus continuer à prendre en compte cette réalité à ce niveau là*», a-t-il tonné. Sans trop de difficultés, le rapport a finalement été adopté à l'unanimité, moins l'abstention du groupe communiste, sous l'œil du Dr François Pernin, présent dans le public. ■ **Manon PERELLI**



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

CREATION SOCIETE

N° 01



SCP MAMELLI

Notaires - 20217 Saint-Florent
Tel : 04.95.37.06.00

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Sophie MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, en date du 19 septembre 2016, enregistré le 22/09/2016, Bord 2016/614, Case 1, il a été constitué une Société Civile Immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : CI CAMPEMU

Siège social : BIGUGLIA (20620), 10 Bis rue Pascal Paoli, Ficabrana.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA,

Objet social : L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Capital social : 2000,00 Euros

Gérant : Madame Delphine, HUMBERT et Monsieur Olivier MAUTUIT demeurant à BIGUGLIA (20620) 10 Bis rue Pascal Paoli FICABRUNA.

Cession des parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à agrément.

Pour avis et mention, Maître Sophie MAMELLI, Notaire.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : SARL - **Dénomination :** GESTOUR - **Siège :** Villa L'Alivetu, Lotissement Les Baraques - 20090 AJACCIO - **Objet :** Conseil en management, stratégie, gestion, organisation et politique d'entreprise, ressources humaines, marketing, animation assistance, prestations non réglementées de conseil aux entreprises et collectivités.

Prise de participations, souscription, acquisition de toutes actions, obligations, parts sociales, parts d'intérêts, de toutes sociétés civiles ou commerciales, placements de capitaux dans lesdites sociétés. Animation et gestion de filiales et de toutes sociétés, dans les domaines technique, commercial, juridique, social, comptable, administratif et financier. Prestation de services sous toutes ses formes et par tous moyens. Exploitation de marques, licences, brevets et savoir-faire. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. - **Capital :** 1.000 €. - **Gérance :** Etienne GARCIA, Les villas de Barbicaja 2, Chemin des Lentisques, 20000 AJACCIO. **Immatriculation** au RCS d'AJACCIO.

Pour avis, La Gérance.

N° 03



Etude de Maîtres

Antoine GRIMALDI,
Jean-Yves GRIMALDI.

Notaires associés à Bastia
(Haute-Corse),

2, rue Chanoine Colombani.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Antoine GRIMALDI, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle "Antoine GRIMALDI et Jean-Yves GRIMALDI titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani", le 13 septembre 2016, a été constituée la Société Civile Immobilière suivante :

Dénomination : LDG.

Siège social : BORGO (20290), Lotissement SAN MARTINO, Route du Village.

Durée : 99 années

Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Capital social : CINQ MILLE CENT CINQUANTE-DEUX EUROS (5.152,00 EUR)

Apport immobilier : Par Monsieur Luciano DI GIACINTO : A BORGO (HAUTE-CORSE) 20290 Lieu-dit Cavone, Un terrain à bâtir Cadastré : section AM n° 278, Id CAVONE pour 00 ha 25 a 64 ca. Valeur DEUX CENT SOIXANTE MILLE EUROS (260.000,00 EUR), le passif pris en charge s'élève à DEUX CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE NEUF CENT SOIXANTE EUROS (254.960,00 EUR), soit une valeur nette de CINQ MILLE QUARANTE EUROS (5.040,00 €).

Cessions de parts, soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérants : Monsieur Luciano DI GIACINTO demeurant à BORGO (20290) Imasse des Genévriers et Monsieur Lionel DI GIACINTO demeurant à BORGO (20290), Domaine du Levant II, Bâtiment C.

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia

Pour avis, Le notaire.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Par Acte SSP du 01/06/2015, il a été constitué une SAS :

Dénomination :

CORSEA PROMOTION 15

Siège social : Immeuble Corsea, RN 198, Querciolo, 20213 Sorbo Ocagnano

Capital : 100 euros, divisé en 100 actions de 1 euro chacune

Objet : L'acquisition, la détention, la gestion, l'administration, la location, la promotion, la cession et la construction de tous biens et droits immobiliers et mobiliers y compris les fonds de commerce.

La fourniture de toutes prestations de services en matière immobilière.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

Président : CORSEA PROMOTION, société à responsabilité limitée au capital de 150.000 euros, ayant son siège social 4 Rue Balzac 75008 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 500 954 557 RCS Paris, et son établissement secondaire Immeuble Corsea, RN 198, 20213 Sorbo Ocagnano, représentée par son gérant Monsieur Jean-Thomas, né le 16 juin 1977 à Bastia (2B), demeurant Querciolo à Sorbo Ocagnano (20213).

N° 05



SCP MAMELLI

Notaires - 20217 Saint-Florent
Tel : 04.95.37.06.00

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Sophie MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, en date du 27 septembre 2016, enregistré le 29/09/2016, Bord 2016/626, Case 1, il a été constitué une Société Civile Immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : JUVALL

Siège social : SAINT-FLORENT (20217), route Sainte Catherine Résidence Sirocco.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA,

Objet social : "L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement et notamment l'emprunt, sans que cette opération puisse modifier le caractère civil de la société".

Capital social : 2000,00 Euros

Gérants : Monsieur Dominique, Daniel BALIGANT et Madame Catherine, Jeanne CHAUVIN demeurant à LE PERREUX-SUR-MARNE (94170), 39 rue de Metz.

Cession des parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à agrément.

Pour avis et mention, Maître Sophie MAMELLI, Notaire.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Sainte Lucie de Porto-Vecchio du 30/09/2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

HOTEL PINARELLO

Siège social : Pinarello, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

Objet social : Hôtel - Restaurant

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.000 Euros

Gérance : Monsieur Yves MARCHI, demeurant Lieu-dit Pietra Pinzutta, 20167 LECCI.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis - La Gérance.

N° 07

AVIS

Aux termes d'un acte SSP en date du 21/09/2016, il a été constitué une Société

Dénomination sociale : 3C PHARMA CORSE

Siège social : LD AGH-JOLA, 20259 PIOGGIOLA

Forme : SASU

Capital : 2000 Euros

Objet social : ANIMATIONS COMMERCIALES EN PHARMACIE ET PARAPHARMACIE, CONSEILS EN PDTS DERMOCOSMETIQUES, COMMUNICATION ET MARKETING DANS LES OFFICINES, COMMERCIALE EN PDTS PARAPHARMACIE

Président : Madame LAURENCE CARRIQUI demeurant : 15 LOT LES HAUTS DE BIGUGLIA II, 20620 BIGUGLIA élu pour une durée indéterminée

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

N° 08



STEPHANE LAURENT
AVOCAT

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 28 septembre 2016, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CHRISTEJER

Capital : 600 Euros

Siège : Moscajola, n°1, 5, lot Collines des Fleurs, Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna.

Objet : L'acquisition de tous immeubles de toute nature, la propriété, l'administration, la gestion par bail ou autrement, l'attribution gratuite en jouissance aux Associés des locaux occupés par eux mêmes, la disposition des biens dont elle sera propriétaire par voie d'acquisition, échange, apports ou autrement.

Durée : 99 ans.

Gérance : M. Jérôme MICHEL demeurant n°1, 5, lot Collines des Fleurs, PORTICCIO, 20166 GROSSETO-PRUGNA.

Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé, entre ascendants et descendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale Extraordinaire.

Immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 09

ABREPC

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1.000 euros

Siège social :

Chez Monsieur DARNAUD Marc

Lieu-dit Teghia - Route du Village

20600 Furiani

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 04 Octobre 2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : ABREPC

Siège social : Chez Monsieur DARNAUD Marc - Lieu-dit Teghia - Route du Village - 20600 Furiani

Objet social : Réalisations et Conseils en maçonnerie générale

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.000 euros

Gérance : Monsieur José Pedro Miranda PEREIRA, né le 12 janvier 1976 à Grenoble demeurant Chez Monsieur DARNAUD Marc - Lieu-dit Teghia - Route du Village - 20600 Furiani

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

N° 10

AVIS

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/09/2016, il a été constitué une Société

Dénomination sociale : GIOVANNELLI JEAN-DANIEL

Siège social : la tour, 20115 PIANA

Forme : SASU

Capital : 2000 Euros

Objet social : ELECTRICITE PLOMBERIE CLIMATISATION AUTOMATISMES

Président : Monsieur JEAN-DANIEL GIOVANNELLI demeurant : PLACE DE LA MAIRIE, 20115 PIANA élu pour une durée indéterminée

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à LUCCIANA en date du 27 septembre 2016, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : **BTY 2BB,**

SIÈGE SOCIAL : Immeuble Saint Michel, Casamozza, 20290 LUCCIANA (Haute Corse)

OBJET : - L'exploitation de tout fonds de commerce de débit de boissons, bar à thème, café.

- L'organisation de soirées événementielles, de soirée à thème.

- Toutes opérations commerciales se rapportant à :

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

* Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros.

PRÉSIDENT : Madame **Clélia MOUISON**, demeurant 55, La Clé des Champs, 20270 ALERIA (Haute-Corse).

AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le Président ou le représentant légal.

AVIS DE CONSTITUTION

Par Acte SSP du 01/06/2015, il a été constitué une SAS :

DÉNOMINATION :

CORSEA PROMOTION 18

Siège social : Immeuble Corsea, RN 198, Querciolo, 20213 Sorbo Ocagnano

Capital : 100 euros, divisé en 100 actions de 1 euro chacune

Objet : L'acquisition, la détention, la gestion, l'administration, la location, la promotion, la cession et la construction de tous biens et droits immobiliers et mobiliers y compris les fonds de commerce.

La fourniture de toutes prestations de services en matière immobilière.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

Président : **CORSEA PROMOTION**, société à responsabilité limitée au capital de 150.000 euros, ayant son siège social 4 Rue Balzac 75008 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 500 954 557 RCS Paris, et son établissement secondaire Immeuble Corsea, RN 198, 20213 Sorbo Ocagnano, représentée par son gérant Monsieur Jean-Thomas, né le 16 juin 1977 à Bastia (2B), demeurant Querciolo à Sorbo Ocagnano (20213).

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique en date du 30/09/2016, il a été constitué une Société **DÉNOMINATION sociale :** **S.D.K** **Siège social :** 2108 route de l'aéroport, 20290 Lucciana **Forme :** SASU **Capital :** 50 Euros **Objet social :** maçonnerie générale étanchéité **Président :** Monsieur **jamal sadik** demeurant : 27 square des sorciers, 77350 Le mée-sur-seine élu pour une durée de 99 années **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Lucciana du 1er octobre 2016, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée à Société Unique ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : « **LBI** »

Capital : 1.000 €

Siège social : LUCCIANA (20290), Lieu-dit Linari, Route de Figarella.

Objet social : La société a pour objet :

- La constitution d'un portefeuille de valeurs mobilières, l'acquisition et la gestion de ce portefeuille et la création d'un groupe de sociétés.

- L'animation de ce groupe, la communication pour le compte des sociétés qui le constituent.

- La prestation de tous services d'ordre administratif, comptable, financier, informatique, commercial au profit des sociétés du groupe constitué ou de toute autre entreprise.

- L'activité de marchand de biens.

- L'acquisition et la gestion, par voie de location ou autrement, de biens immobiliers.

- La jouissance, l'exploitation, l'administration, la mise en valeur du patrimoine immobilier ainsi constitué.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Gérant : M. **Ludovic BARRESI** demeurant à LUCCIANA (20290), Lieu-dit Linari, Route de Figarella.

La **société sera immatriculée** au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Par Acte SSP du 18/03/2016, il a été constitué une SAS :

DÉNOMINATION :

CORSEA PROMOTION 14

Siège social : Immeuble Corsea, RN 198, Querciolo, 20213 Sorbo Ocagnano

Capital : 100 euros, divisé en 100 actions de 1 euro chacune

Objet : L'acquisition, la détention, la gestion, l'administration, la location, la promotion, la cession et la construction de tous biens et droits immobiliers et mobiliers y compris les fonds de commerce.

La fourniture de toutes prestations de services en matière immobilière.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

Président : **CORSEA PROMOTION**, société à responsabilité limitée au capital de 150.000 euros, ayant son siège social 4 Rue Balzac 75008 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 500 954 557 RCS Paris, et son établissement secondaire Immeuble Corsea, RN 198, 20213 Sorbo Ocagnano, représentée par son gérant Monsieur Jean-Thomas, né le 16 juin 1977 à Bastia (2B), demeurant Lunchese à Venzolasca (20213).

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 30/09/2016, il a été constitué une Société **DÉNOMINATION sociale :** **IMMOBILIERE FERON** **Siège social :** Les Ecuries de l'Oso, 20137 LECCI **Forme :** SAS **Capital :** 163000 Euros **Objet social :** La construction, la création, la constitution, l'exploitation et la gestion d'un patrimoine à vocation principalement immobilier et financier **Président :** Madame **Périne Feron** demeurant : 52 Bis rue labrouste 75015 Paris élu pour une durée indéterminée **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Par Acte SSP du 01/06/2015, il a été constitué une SAS :

DÉNOMINATION :

CORSEA PROMOTION 19

Siège social : Immeuble Corsea, RN 198, Querciolo, 20213 Sorbo Ocagnano

Capital : 100 euros, divisé en 100 actions de 1 euro chacune

Objet : L'acquisition, la détention, la gestion, l'administration, la location, la promotion, la cession et la construction de tous biens et droits immobiliers et mobiliers y compris les fonds de commerce.

La fourniture de toutes prestations de services en matière immobilière.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA

Président : **CORSEA PROMOTION**, société à responsabilité limitée au capital de 150.000 euros, ayant son siège social 4 Rue Balzac 75008 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 500 954 557 RCS Paris, et son établissement secondaire Immeuble Corsea, RN 198, 20213 Sorbo Ocagnano, représentée par son gérant Monsieur Jean-Thomas, né le 16 juin 1977 à Bastia (2B), demeurant Querciolo à Sorbo Ocagnano (20213).

AVIS DE CONSTITUTION

Par Acte SSP du 26 juillet 2016, il a été constitué une SAS :

DÉNOMINATION :

CORSEA PROMOTION 20

Siège social : Immeuble Corsea, RN 198, Querciolo - 20213 Sorbo Ocagnano

Capital : 100 euros, divisé en 100 actions de 1 euro chacune

Objet : L'acquisition, la détention, la gestion, l'administration, la location, la promotion, la cession et la construction de tous biens et droits immobiliers et mobiliers y compris les fonds de commerce.

La fourniture de toutes prestations de services en matière immobilière.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

Président : **CORSEA PROMOTION**, société à responsabilité limitée au capital de 150.000 euros, ayant son siège social 4 Rue Balzac 75008 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 500 954 557 RCS Paris, et son établissement secondaire Immeuble Corsea, RN 198, 20213 Sorbo Ocagnano, représentée par son gérant Monsieur Jean-Thomas, né le 16 juin 1977 à Bastia (2B), demeurant Lunchese à Venzolasca (20215).

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 27/09/2016, il a été constitué une Société **DÉNOMINATION sociale :** **I VANGHI** **Siège social :** Lieu dit Ortala, 20129 Bastelicaccia **Forme :** Société Civile Immobilière **Capital :** 1000 € **Objet social :** acquisition, propriété, gestion, administration et vente de biens immobiliers **Gérant :** Monsieur **Dominique SINI**, Lieu dit Ortala, 20129 Bastelicaccia. Les **parts sociales** sont librement cessibles entre associés, et soumises à agrément dans tous les autres cas. Les **parts sociales** ne peuvent être cédées à des personnes autres que des associés qu'après agrément, par les associés se prononçant à la majorité de la moitié des parts sociales, du cessionnaire proposé. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique en date du 5/1/2016 reçu par Me S. PÉPIN, Notaire associé de la SCP PÉPIN BÉDICAM, 82 rue Charles de Gaulle 78730 ST ARNOULT EN YVELINES, il a été constitué une SARL :

DÉNOMINATION :

RESIDENCE ALBA MARINA

Capital : 1.163.000 Euros

Objet : La location meublée de tous biens immobiliers avec prestations de service, la restauration et toutes prestations hôtelières, l'acquisition la vente de tous biens immobiliers en vue de les louer

Durée : 99 ans

Siège social : Route de Palombaggia - Costato di Folacca - 20137 Porto-Vecchio

Gérance : Mme **Mireille TASSAN**, née MOREAU - Route de Palombaggia - Costato di Folacca - 20137 Porto Vecchio **Immatriculation** au RCS de AJACCIO.

AVIS DE CONSTITUTION

"Par acte SSP en date du 27/09/2016, il a été constitué une SCI à capital variable :

VAASTROCAE

Montant du capital social initial : 1000,00 €.

Montant du capital social minimum : 1000 €.

Montant du capital social maximum : 300.000 €.

Siège social : La Canonica, Bât F, Route de L'Aéroport, 20290 Lucciana

Objet social :

L'acquisition d'un bien immobilier pour être occupé par les associés créateurs en résidence principale. Autres opérations immobilières et locatives

Gérance : **BOREL CHRISTIAN** demeurant LANCIATOJO, 70 IMPASSE DES SAPINS, 20290 BORGIO

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

La gérance,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio du 01/09/2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

DÉNOMINATION sociale :

CARDI INVESTISSEMENTS

Siège social : Lieu-dit La Sauvagerie, 20137 Porto-Vecchio

Objet social : Acquisition, gestion et location de tous patrimoines.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2.000 euros

Gérance : Madame **Marie-Ange MARCELLESI** [veuve CARDI]

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

AVIS

Par ASSP du 03/10/2016, il a été constituée une SAS dénommée **PRO TRACAGE**. **Siège social :** lieu dit canaglia ent lot 1 lieu canaglia coti village 20138 Coti chiavari. **Capital :** 1000€. **Objet :** Marquage routier/traçage route parking Mobilier urbain Signalisation routière. **Président :** M. **Christian Desole**, lieu dit canaglia ent lot 1 lieu canaglia coti village 20138 Coti chiavari. **Durée :** 99 ans. **Immatriculation** au RCS d'AJACCIO.

LES HAUTS DE MUSELLA

Société Civile Immobilière
 Au capital de 10.000 euros
 Siège social : Villa Emma
 Route de Cala Longa, 20169 Bonifacio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BONIFACIO du 20 septembre 2016, enregistré à la recette des impôts de PORTO-VECCHIO, le 27 septembre 2016, Bordereau 2016/307, Case n°4, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale :

LES HAUTS DE MUSELLA

Siège social : VILLA EMMA - ROUTE DE CALA LONGA, 20169 BONIFACIO

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la construction, la vente, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et l'exploitation par bail, location nue ou en meublé de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Gilbert, Jean Marie DIJOU demeurant Villa Emma - Route de CALA LONGA - 20169 BONIFACIO

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; agrément obtenu à l'unanimité des associés

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

La Gérance,

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 05 octobre 2016, il a été constitué, sous la dénomination « **Société Coopérative de Manutention et d'Acconage Bastiaise** », une Société Coopérative ouvrière de production à responsabilité limitée régie par la loi n° 78-463 du 19 juillet 1978 et les dispositions réglementaires en vigueur, dont le **siège social** est : Hangar N°5, Port de Commerce de Bastia, 20200 BASTIA, l'**objet social** est : la réalisation d'opération de manutention et d'acconage, le gardiennage et la consignment, d'une **durée** de 99 années à compter de l'immatriculation de la Société au RCS, dont le **capital** variable ne peut être inférieur ni à 10.000 € ni, par le jeu de la variabilité, au quart du capital le plus élevé atteint par la Scop depuis sa création. Les **parts** ne sont pas numérotées. Le capital est divisé en parts de 50 € chacune de valeur nominale. **Gérant :** Jacques-Philippe OLMICCIA, demeurant à 89, Lieu-dit Alzeto, 20200 Ville de Pietrabugno

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,

AVIS

Par ASSP du 29/09/2016, il a été constitué une SAS dénommée **FBR PROD**. **Siège social :** 26 rue Jean Jaures 20100 Sartene. **Capital :** 3€. **Objet :** organisation événementiel. **Président :** M. Olivier, Joseph, Georges Roure, 26 rue Jean Jaures 20100 Sartene. **Durée :** 99 ans. **Immatriculation** au RCS d'Ajaccio.

AVIS

Par ASSP du 30/09/2016, il a été constitué une SAS dénommée: **ADAMANTE**
Siège social: 2 rue croce, cours bonaparte 20100 Sartène. **Capital:** 1000euros. **Objet:** la réalisation de prothèses dentaires. **Président:** M. Paul-Ulysse Moreau, 11 quartier sampiero corso, terra nova 20110 Propriano. **Durée:** 99 ans. **Immatriculation** au RCS d'AJACCIO.

AVIS

Par ASSP du 01/10/2016, il a été constitué une SARL dénommée : **SCARABEE**
Siège social: place du village 20220 Monticello. **Capital:** 100euros. **Objet:** vente alimentaire. **Gérance:** Mlle Magali orticoni, place du village 20220 Monticello **Durée:** 99 ans. **Immatriculation** au RCS de Bastia.

MODIFICATION GERANT**ALLEGRIA**

Société Civile Immobilière
 de Construction Vente
 Au capital de 3.000 EUR
 Siège social :
 8, avenue de la République
 c/o Luciani Michel
 Résidence l'Atrium, 20260 Calvi
 R.C.S : Bastia 818111957

La collectivité des associés en date du 1er mars 2016 a décidé de nommer comme gérant, en remplacement de Mr Michel LUCIANI démissionnaire, à compter de ce jour, la SARL CONCEPT'IMM, société à responsabilité limitée au capital de 7622,45 EUR, immatriculée au RCS d'Antibes sous le numéro 424009637, dont le siège social est situé à Antibes 175 Allée Belle vue, Zone les Terriers, Chez Bpaf, 06600 Antibes, ayant pour représentant permanent son gérant, Monsieur Bernard PALAZY.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL**PUBLICO,**

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 2000 euros,
 Siège social :
 Maison du Parc Technologique,
 Zone Industrielle Erabajolo,
 20600 Bastia
 794 221 91 1 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 1er septembre 2016 : Le siège social a été transféré à compter du 01/09/2016 de Maison du Parc Technologique - Zone Industrielle ERBAJOLO - 20600 Bastia (ancienne mention) à : **Rond-Point de Furiani, RN 193, 20600 Furiani (nouvelle mention)**. En conséquence l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance.

**SARL****« VIDEO FUTUR AJACCIO »**

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital social de 5000 euros
 Siège social : 10, Avenue de Paris,
 20000 Ajaccio
 N° RCS : 521 815 183 Ajaccio

Aux termes de la décision de l'associé unique du 1er Juin 2016, il résulte que : Le siège social a été transféré à **10 Avenue de Paris - 20000 AJACCIO**, à compter du 1er Juin 2016. L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,

DIVABE

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 7622 euros
 Siège social : 40 Bd Paoli
 20200 Bastia - B 388456097

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2016, l'associée unique a décidé : de transférer le siège social du 40 BD PAOLI, 20200 BASTIA, chez Madame Graziani Fredon Muriel, Résidence le Semaphore, Montesoro, 20600 Bastia à compter du 01 octobre 2016, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

DEFENSE EQUIPEMENT CONSEIL

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 8000 euros
 Siège social : 3 Place Pariggi
 20214 Calenzana
 487755589 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 1er octobre 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :
 - de transférer le siège social du 3 Place Pariggi, 20214 CALENZANA au **Lieu-dit Villa - Chemin du Cappuccini - 20260 CALVI** à compter du 1er octobre 2016, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATIONS STATUTAIRES**COMPAGNIE DE DIFFUSION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION ET ACCESSOIRES**

Siège : "CODIVIP"
 S.A.R.L au capital de 400.000 €
 Siège Social :
 Parc d'Activités de Purettone
 20290 Borgo
 R.C.S. : Bastia 390 179 406

Aux termes d'une décision en date du 27/09/2016, l'associée unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de "Tous travaux de ferronnerie" et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

SOCA SARL

Société à Responsabilité Limitée
 transformée en Société
 par Actions Simplifiée
 Au capital de 3648 euros
 Siège social : 10 Rue Joseph PIETRI
 20137 Porto-Vecchio
 791 189 673 RCS Ajaccio

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 31 août 2016, l'AGE, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société est changée et devient : « **SOCA** », au lieu de « **SOCA SARL** ». Son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 3648 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOIX : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société. Madame Caroline FERRANDI, gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Madame Caroline FERRANDI, demeurant Id Vignola - 20135 CONCA
DIRECTEUR GÉNÉRAL : Mme Sophie TOZZI, demeurant 6, rue Joseph Pietri - 20137 PORTO-VECCHIO.

Pour avis, Le Président.

**GVJ**

SASU au capital de 500,00 Euros
 6 Rue Ballu, 75009 Paris
 799286554 R.C.S. Paris

Par décision en date du 06/09/2016 il a été décidé de transférer le siège social de la société au **PLACE DE L'EGLISE, 20110 PROPRIANO** à compter du 06/09/2016.

Résidence : Mademoiselle ANNE-CATHERINE HELLMANN, demeurant 10 RUE AUDUBON, 75012 PARIS **Autres modifications :**

- il a été pris acte de la nomination de Madame FRANCINE BURESI, demeurant PLACE DE L'EGLISE 20110 PROPRIANO en qualité de nouveau Président, à compter du 06/09/2016 pour une durée illimitée, en remplacement de Mademoiselle ANNE-CATHERINE HELLMANN, Président démissionnaire.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris.

N° 37

ALALIA IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siège social : Cateraggio - Rn 198
20270 Aleria
RCS Bastia 527 901 490

Aux termes d'une délibération en date du 01 septembre 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de toutes transactions sur immeubles et fonds de commerce et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

**LOCATION GERANCE
FIN DE GERANCE**

N° 38

**B. LEONELLI**

Avocat

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél. 04.95.31.69.67
Télécopie : 04.95.32.79.15

**RESILIATION AMIABLE
DE LOCATION-GERANCE**

La Location-gérance du fonds de commerce de (Grande Restauration) sis et exploité à SAINT-FLORENT (20217) Immeuble Tavera, qui avait été consentie suivant acte sous seing privé en date à BASTIA du 4 Avril 2016, par Monsieur Alain HAMOU demeurant à SAINT-FLORENT (20217) Résidence Sainte Anne, à la société [SOCIETE D'EXPLOITATION REGALTOI] SARL au capital de 100 € dont le siège est à SAINT-FLORENT (20217) Immeuble Tavera, a pris fin le 30 Septembre 2016 par sa résiliation amiable résultant d'un acte sous seing privé en date à SAINT-FLORENT du 11 Août 2016.

Pour unique insertion.

N° 39

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte SSP à PRUNETE du 15 septembre 2016, M. SIMONPAOLI Jean Paul, demeurant 16, allée des Fauvettes, 20620 BIGUGLIA a donné en location gérance à Mme BEZOTEAUX Christelle épouse LEFEBVRE, demeurant lieu-dit Pompugliani, 20270 TAL-LONE, un fonds de commerce de bar 4ème catégorie à l'enseigne "Café des Sports", sis et exploité Acqua Néra, 20221 PRUNETE, pour une durée de 2 ans qui commencera à courir le 1er octobre 2016 au 1er octobre 2018.

N° 40

FIN LOCATION GERANCE

Le contrat de location gérance qui avait été consenti par acte SSP en date à Bastia par M. Castelli Jean Camille, demeurant à Route de Pinarellu, Quercio, 20213 Sorbo Ocagnano, à la SASU A.L.P.S, sise Route de Pinarellu, Quercio, 20213 Sorbo Ocagnano, d'un fonds de commerce de débit de boissons - 4ème catégorie restaurant [GR] saisonnier à l'enseigne « Le Pinarello » sis et exploité Route de Pinarellu, Quercio, 20213 Sorbo Ocagnano pour une durée de 6 mois à compter du 01/04/2016 a pris fin le 30/09/2016.

Pour avis,

**CHANGEMENT
REGIME MATRIMONIAL**

N° 41

**CHANGEMENT DE RÉGIME
MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Maître Léon HUGOUNENC, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à Nice, 36 avenue Henri Dunant, le 22 avril 2016, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par : M. Claude Bernard ROISIER, né à Marseille (13000) le 16 novembre 1935, retraité, et son épouse Mme Céline PACO AZO'O, née à EBOLOWA (Cameroun) le 5 juillet 1969, sans profession, demeurant ensemble à AJACCIO (20000) 5, rue du Comte Bacchiochi. Mariés à la Mairie de AJACCIO (20000) le 13 octobre 2001, initialement soumis au régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code Civil, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Philippe ROMBALDI, Notaire à AJACCIO, le 27 septembre 2001, ayant fait l'objet d'un changement de régime suivant acte reçu par Maître Léon HUGOUNENC, le 3 septembre 2012 contenant adoption du régime de la communauté légale réduite aux acquêts. Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître HUGOUNENC, Notaire à Nice (06100), 36 avenue Henri Dunant. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

Pour insertion, le Notaire.

N° 42

AVIS

Suivant acte reçu par Maître Daniel RAFIN, Notaire à PALAISEAU (Essonne), 7 rue Pasteur, le 26 septembre 2016, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle, par : Monsieur Alain Paul Dominique BROSELARD, retraité, et Madame Jocelyne DEFFAUX, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à AJACCIO (20000) Résidence des Iles-les-Grenadines, Bâtiment E, Rdch. Mariés à la mairie de SAINT-CYR-L'ECOLE (78210) le 18 octobre 1969 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Résidents au sens de la réglementation fiscale. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

**DISSOLUTION SOCIETE
LIQUIDATION SOCIETE**

N° 43

L'OFFICINE

SAS au capital de 3000 €
Siège social : 10, Ave de La Libération,
Tabac Le Marigny, 20600 Bastia
803 497 650 RCS de Bastia

L'AGE du 26/09/2016 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/08/2016. Radiation au RCS de Bastia.

N° 44

SC 42

Société Civile Immobilière
En liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social :
15 rue Général Carbuccia
20200 Bastia (Corse)
811 919 844 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2016, il résulte que :

- La dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 15 septembre 2016 suivi de sa mise en liquidation.
- A été nommé comme liquidateur :
- GAELLE OLLIVIER, demeurant à FURIANI (Corse) 34 allée Santa Barbara, Lotissement Les Collines, a qui ont été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.
- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à BASTIA (Corse) 15 rue Général Carbuccia.
- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,
le liquidateur.

N° 45

SC 42

Société Civile Immobilière
En liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social :
15 rue Général Carbuccia
20200 Bastia (Corse)
811 919 844 RCS Bastia

- L'assemblée générale des associés du 30 septembre 2016 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et l'a déchargée de son mandat, prononcé la clôture de la liquidation de la société,

- Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, La liquidatrice.

N° 46

SCI GLCV

S.C.I. en liquidation
Au capital de 1.000 Euros
Siège social : Chemin de Baccajo
20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 750 252 538

**AVIS DE CLÔTURE
DE LIQUIDATION**

L'Assemblée Générale réunie le 31/07/2016, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Vincent LECUYER de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis - Le Liquidateur.

N° 47

SCI GLCV

S.C.I. au capital de 1.000 Euros
Siège social : Chemin de Baccajo
20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 750 252 538

**AVIS DE DISSOLUTION
ANTICIPEE**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/07/2016 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mr Vincent André Désiré LECUYER, demeurant Chemin de Baccajo, 20137 PORTO-VECCHIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Chemin de Baccajo, 20137 PORTO-VECCHIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis - Le Liquidateur.

N° 48

PUBLICORSE

SARL au capital de : 1000 €
Siège social : Résidence Altaéa
20200 Bastia-RCS 799 289 715

La dissolution anticipée de la société a été prononcée aux termes de l'AGO en date du 31/08/2016 suivie de sa mise en liquidation. A été nommé comme liquidateur : M. Marchetti Paul, demeurant à Rés. Monserato, Bât. C, 20200 Bastia, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de la liquidation est fixé Rés. Altaéa, 20200 Bastia. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

N° 49

**PERFORMANCE
INSULAIRE**

SARL Unipersonnelle
Au capital de 1000,00 Euros
11 les Chênes Verts, 20250 Corte
801837121 R.C.S. Bastia

Par décision de L'Associé Unique en date du 31/08/2016, il a été décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/08/2016, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Nicolas Barazoli, 11 les chênes verts, 20250 Corte et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 50

COMMUNE DE TOX**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE****MARCHÉ DE TRAVAUX**1) **Organisme qui passe le marché :** Commune de TOX

Adresse postale : Mairie de TOX – 20270 TOX

Adresse électronique : mairiedetox@wanadoo.fr

Téléphone : 04 95 39 40 88/Télécopie : 04 95 39 40 88

2) **Objet du marché :** POSE DE COMPTEURS EAU POTABLE3) **Caractéristiques principales :** * Le report de branchement particulier comprenant la fourniture et pose de 70 compteurs eau potable

* La fourniture et pose de 70 coffrets de protection

4) **Critères de sélection des candidatures :** Se référer au règlement de la consultation.5) **Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

* 40 % : Prix des prestations

* 50 % : Valeur technique de l'offre

* 10 % : Délai d'exécution

6) **Retrait du DCE :**Par téléchargement gratuit sur le profil d'acheteur <http://www.kleoon.com>7) **Procédure :** Procédure adaptée [article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016].8) **Date limite de remise des candidatures et des offres :**

Vendredi 28 Octobre 2016 – 12h00

9) **Procédure de recours :**

Tribunal Administratif de Bastia – Villa Montepiano – 20407 BASTIA Cedex

10) **Autres renseignements :** Cabinet Charles BERNARDINI et Fils

Adresse postale : Route de la mer, Résidence Santa Maria, Bâtiment A - Miamo –

20200 SANTA MARIA DI LOTA - Tél : 04 95 33 85 68 – Fax : 04 95 33 65 94

E-mail : cabinet.bernardini@orange.fr

11) **Date d'envoi de l'avis à la publication :** Le 30/09/2016

N° 51

AVIS AU PUBLIC**Commune de TALLONE****Installation de stockage de déchets non dangereux.
(installation classée pour la protection de l'environnement)****Le préfet de la Haute-Corse,**

Informe le public que par arrêté du 30 septembre 2016 ont été prescrites les mesures de post-exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux située sur la commune de Tallone.

Conformément aux dispositions de l'article R. 512-39 du code de l'environnement, cet arrêté est tenu à la disposition du public en mairie de Tallone, où il peut être consulté par toute personne intéressée.

Cet avis est publié sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse

[\[www.haute-corse.gouv.fr\]](http://www.haute-corse.gouv.fr)

N° 52

PRÉFECTURE DE LA CORSE-DU-SUD**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
ET DE LA MER DE LA CORSE DU SUD****AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE****CRÉATION DU LOTISSEMENT SOLI DI CORBU
(77 LOTS INDIVIDUELS)
SUR LA COMMUNE DE SARTÈNE PAR LA SAS IMPERATOR****2ème parution,**

Le public est informé qu'une enquête publique préalable à l'autorisation au titre de la loi sur l'eau en application des articles L214-1 et suivants du code de l'environnement sera ouverte.

Siège de l'enquête : Mairie de Sartène**Durée de l'enquête :** 32 jours consécutifs, du lundi 03 octobre 2016 au jeudi 03 novembre 2016 inclus. **Jours et heures de consultation du dossier d'enquête avec possibilité d'inscrire les observations sur le registre d'enquête :** du lundi 03 octobre 2016 au jeudi 03 novembre 2016 inclus (sauf les samedis, les dimanches) en mairie de Sartène.**Commissaire enquêteur :** M. Raphaël COLONNA D'ISTRIA suppléé par Mme Marie-Livia LEONI.

Le public peut adresser ses observations par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Sartène – Place de la Libération BP 15 – 20100 Sartène – avant la clôture de l'enquête ou les lui exposer directement au siège de l'enquête aux dates et jours suivants :

– le lundi 03 octobre 2016 de 8h30 à 11h30

– le samedi 15 octobre 2016 de 8h30 à 11h30 [ouvert exceptionnellement pour l'enquête]

– le samedi 22 octobre 2016 de 8h30 à 11h30 [ouvert exceptionnellement pour l'enquête]

– le jeudi 27 octobre 2016 de 14h00 à 17h00

– le jeudi 03 novembre 2016 de 14h00 à 17h00

Il pourra être pris connaissance du rapport du commissaire enquêteur en mairie de Sartène.

N° 53

**PRÉFECTURE DE LA CORSE-DU-SUD****DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER****AVIS D'APPROBATION****ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°16-1615 DU 12 AOÛT 2016
QUALIFIANT DE PROJET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN SITE
DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ À CYCLE COMBINÉ
DE 250MW SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE
D'AJACCIO, AU LIEU DIT LE VAZZIO**

Le public est informé de l'approbation de l'arrêté préfectoral du 12 août 2016 qualifiant de projet d'intérêt général le projet de construction d'un site de production d'électricité à Cycle Combiné de 250MW sur le territoire de la commune d'Ajaccio, au lieu du Vazzio. L'arrêté susvisé est consultable au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse-du-Sud sur le site internet de la préfecture :

<http://www.corse-du-sud.gouv.fr>

Le responsable de ce projet est EDF-PEI, Tour EDF, 20 Place de la Défense - 92050 PARIS LA DEFENSE.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA****BP 345 - 20297 Bastia Cedex****LIQUIDATION JUDICIAIRE****N° 54**

Par jugement en date du 27/09/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Sintinelle [SARL] - Casatorra

Lieu-dit Arbutetta - 20620 Biguglia

Activité : Prestation de services intellectuels dans le domaine scientifique**RCS Bastia :** B 488 864 372, 2006 B 100**Date de cessation des paiements :**

01/01/2016

Juge Commissaire : Mr Claude Ferrandi**Juge Commissaire Suppléant :**

Mr Jean-Pierre Navari

Liquidateur : Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>**N° 55**

Par jugement en date du 27/09/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Corse Technic Industrie "CTI" [SARL]

Chemin de Puzacci - 20620 Biguglia

Activité : Fabrication, installation, entretien et vente d'équipements industriels**RCS Bastia :** B 377 718 531, 90 B 110**Date de cessation des paiements :**

27/09/2016

Juge Commissaire : Mr Claude Ferrandi**Juge Commissaire Suppléant :**

Mr Xavier Calizi

Liquidateur : Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>**N° 56**

Par jugement en date du 27/09/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a pro-

noncé la Liquidation Judiciaire de :

Impulsion Folelli [SARL]

Centre Commercial Hyper U - Folelli

20213 Penta di Casinca

Activité : Vente de chaussures, accessoires et prêt à porter**RCS Bastia :** B 481 647 329, 2005 B 106**Juge Commissaire :**

Mr Jean-Pierre Navari

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Ange Louis Guidi

Liquidateur : Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

N° 57

Par jugement en date du 27/09/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Di Benedetto Giuseppe

393, Chemin de Paternu - 20600 Furiani

Activité : Maçonnerie**RM :** N° 403 657 463, [79.98.2B]**Juge Commissaire :** Mr Albert Fusella**Juge Commissaire Suppléant :**

Mr Xavier Calizi

Liquidateur : Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

REDRESSEMENT JUDICIAIRE**N° 58**

Par jugement en date du 27/09/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

G.M.C BTP [SARL]

Lieu-dit Petrucci

20240 Poggio di Nazza

Activité : Maçonnerie, bâtiment, travaux publics**RCS Bastia :** B 528 068 661, 2010 B 446**Date de cessation des paiements :**

27/09/2016

Juge Commissaire :

Mr Jean-Pierre Navari

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Claude Ferrandi

Mandataire Judiciaire :

Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

SCP Mes **NAPPI-CASANOVA,**

Greffiers Associés

Le présent avis constitue un appel à la concurrence**SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR**

I.1) NOM ET ADRESSES : COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE, 22, Cours Grandval, BP 215, 20187 Ajaccio Cedex 1, F, Courriel : commande.publique@ctt-corse.fr, Code NUTS : FR83 Adresse(s) internet : Adresse principale : <https://www.corse.fr> Adresse du profil acheteur :

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION : Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://www.corse.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : autre adresse : Collectivité Territoriale de Corse, SER2B, Résidence du Fango Immeuble Sorini, Point(s) de contact : Ariel Riso, 20200, Bastia, F, Courriel : ariel.riso@ctt-corse.fr, Code NUTS : FR83, Adresse internet : <https://www.corse.fr>

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées : au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR : Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Autre activité : routes

SECTION II : OBJET

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : RT11 - Tunnel de Bastia - Surveillance - Niveau "D4" [conformément à la circulaire interministérielle N° 2000-63 du 25 Août 2000]

Numéro de référence : 16S00058

II.1.2) Code CPV principal :

Mots descripteurs : Surveillance - **Descripteur principal :** 35120000

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché : Services

II.1.4) Description succincte : Surveillance et sécurité du Tunnel de Bastia

II.1.5) Valeur totale estimée : Valeur hors TVA : 2.800.000 euros

II.1.6) Information sur les lots : Ce marché est divisé en lots : non

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé : Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Mots descripteurs : Surveillance - **Code CPV principal :** 35120000

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR83

Lieu principal d'exécution : Bastia

II.2.4) Description des prestations : Surveillance du Tunnel de Bastia

II.2.5) Critères d'attribution - critères énoncés ci-dessous

Critère de qualité

1. valeur technique / Pondération : 50

Prix :

1. Prix / Pondération : 50

II.2.6) Valeur estimée - Valeur hors TVA : 2.800.000 euros

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 12

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : La durée de validité du marché est fixée à 12 mois à compter de la date de notification du marché.

Le marché à bons de commande reconductible de manière tacite, 3 fois pour une période de 12 mois, soit une durée maximale de 48 mois avec un mini et un maxi. Le titulaire du marché ne peut pas refuser la reconduction selon les dispositions de l'article 16 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes : Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Information sur les options - Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires : Montant mini: 300.000 euros HT - Montant maxi : 700.000 euros HT. Nombre de reconductions: 3

Durée de la reconduction: 12 mois. Le marché sera conclu soit avec un entrepreneur unique soit avec des entrepreneurs groupés solidaires.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession : Liste et description succincte des conditions : Situation propre des opérateurs économiques y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession.

III.1.2) Capacité économique et financière : Liste et description succincte des critères de sélection : Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: les capacités financières des candidats seront appréciées au vu de son chiffre d'affaire atteint au cours des 3 dernières années. Il en sera de même pour chacun des sous-traitants déclarés. Le montant annuel du chiffre d'affaire cumulé pour ces missions de surveillance, maintenance et exploitation de tunnels dont la longueur unitaire est supérieure à 1000 mètres, devra être supérieure à 1.000.000 euros.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Le titulaire devra justifier d'une large expérience en surveillance, maintenance et exploitation des tunnels depuis au moins 5 ans, avec au moins 3 centres de supervision en cours d'exploitation sur des tunnels européens de plus de 1000 mètres, bi-tubes et mono-tubes. Le prestataire devra posséder dans ses effectifs un personnel pouvant justifier une expérience d'au moins 3 ans en qualité d'Agent de Sécurité des Tunnels.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les marchés réservés :

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Information relative à la profession

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.2.2) Conditions particulières d'exécution :

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure : Procédure ouverte

IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre

Accord-cadre avec un seul opérateur

Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans :

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique :

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S :

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

16 décembre 2016 - 11:00

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

Date :

V.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : L'offre doit être valable jusqu'au :

ou **Durée en mois :** 6 [A compter de la date limite de réception des offres]

IV.2.7) Modalité d'ouverture des offres - Date : 19 janvier 2017 - 14:00

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) RENOUELEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Conformément à l'article 39 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : <http://www.corse.fr>. Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications. Critères de jugement des offres : 1. Valeur technique [pondération : 50]. La valeur technique au vu du contenu du mémoire technique (pondération 50) est décomposée comme suit:

* Moyens humains, notamment en personnel expérimenté, et matériel que le candidat va mettre en oeuvre dans le cadre de ce dossier [pondération 20] * méthodologie envisagée pour réaliser les prestations de surveillance, la fourniture d'un planning sur 12 mois avec le nombre d'ostu et leur fréquence de travail sera fourni [pondération 10] * moyens et méthode envisagés pour la formation au niveau Ssiap1 et CETU et aux consignes d'exploitation [pondération 20] * Un certificat de visite des installations existantes sera délivré par le Service Exploitation des Routes de Haute-Corse ; pour les renseignements concernant les modalités de visite des lieux , contacter m pruneta David au 06.35.34.14.96 Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes justificatifs candidature - pour le candidat ainsi que ses éventuels cotraitants et sous-traitants : Une lettre de candidature [modèle Dc1] disponible gratuitement sur le site internet : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat> - pour le candidat ainsi que ses éventuels cotraitants et sous-traitants: La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement : modèle Dc2, disponible à l'adresse suivante: <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat> - déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles - une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années - une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique - la description de l'équipement technique ainsi que des mesures employées par le candidat pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise - qualification ISO 9001 ou équivalente. Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire. Le marché sera financé par les crédits inscrits au Budget de la CTC. Le délai de paiement est fixé à 30 jours .Les prix du marché sont mixtes et révisibles par application d'une formule représentative de l'évolution du coût de la prestation comme indiquée à l'article 5.2 du CCAP Sauf renoncement du titulaire porté à l'acte d'engagement, une avance est prévue dans les cas et selon les modalités stipulées ci-après. Son montant n'est ni révisable, ni actualisable. Elle est versée si le montant minimum du marché est supérieur à 50.000,00 euros hors taxes. Le montant de l'avance est déterminé par application de l'article 110 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia, Villa Montepiano, 20407, Bastia Cedex 1, F

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif inetrrégional de règlement amiable des litiges, boulevard Paul Peytral, 13282, Marseille Cedex 20, F

VI.4.3) Introduction de recours :

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours : Collectivité Territoriale de Corse, 22 cours Grandval, Direction des routes, BP 215, 20187, Ajaccio Cedex 1, F

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 4 octobre 2016



AVIS D'APPEL D'OFFRE

Département : Haute-Corse 2B	Date de parution :	Date de remise des Offres : 18 octobre 2016 à 11 heures
Année 2016	Edition : l'Informateur Corse	N° d'annonce : 19/2016

DENOMINATION ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE
MAISON DU DEVELOPPEMENT
RN 198 MORIANI PLAGES
20230 SAN NICOLAO

TEL : 04.95.38.47.39 - FAX : 04.95.38.47.41

TYPE D'ACHETEUR :

Etablissement public de coopération intercommunale

OBJET DU MARCHÉ :

* TRAVAUX COMPLEMENTAIRES AU CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE LEVOLE

Aménagement de voirie. [Voir DCE à récupérer à la Communauté de Communes de la Costa Verde]

CONDITION DU MARCHÉ :

Le présent marché est passé sous la forme d'une procédure adaptée Article 34 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016.

Le délai de validité des offres est fixé à soixante jours (60) à compter de la date limite de remise des offres.

Le délai de production des pièces fiscales et sociales [Voir l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

En cas d'attribution du Marché le délai est de cinq jours (5).

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les candidats.

PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :

Les candidats et leurs sous-traitants auront à produire un dossier de candidature complet daté et signé par eux.

ATTRI 1

DC1 - DC2

CRITERES DU MARCHÉ :

PRIX 70% DELAI 30%

DATE DE REMISE DES OFFRES : LE 18 OCTOBRE 2016 à 11 heures.

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGÉE DE SON INSERTION : 03 octobre 2016.

Le Président,
M.A NICOLAI .

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A L'ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE D'OMESSA (HAUTE CORSE)

Deuxième insertion :

Le Maire,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 160-1 et s. et R 161-1 et s,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants,

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

Vu l'ordonnance en date du 13 janvier 2001 de M. le président du tribunal administratif de Bastia désignant Mme **Caroline DE LUCIA** demeurant à Bastia en qualité de commissaire enquêteur,

L'arrêté n°1038 précise :

Article 1 : Il sera procédé à une enquête publique concernant le **projet de carte communale sur le territoire de la commune d'Omesssa**, pour une durée de 32 jours consécutifs à compter du samedi 1er octobre 2016.

Article 2 : Mme **Caroline DE LUCIA** diplômée de l'Institut Etudes Politiques d'Aix-en-Provence, Master 2 Qualité, Sécurité et Professions de Santé [Nice-Sophia-Antipolis], a été désignée en qualité de Commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif de Bastia selon décision du 13 janvier 2016.

Article 3 : Les pièces du dossier d'enquête publique, ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire enquêteur seront déposés à la mairie d'Omesssa pendant toute la durée de l'enquête publique et consultable aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du 1er Octobre au 03 novembre 2016 inclus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête publique ou les adresser par écrit à l'attention du Commissaire-enquêteur en mairie d'Omesssa.

De plus, le dossier d'enquête publique sera consultable en ligne sur le site de la mairie d'Omesssa : www.omessa.fr

Article 4 : Le Commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public aux dates suivantes :

* à la mairie d'Omesssa les :

- Lundi 3 Octobre 2016 : de 9h00 à 12h00
- Mercredi 12 Octobre 2016 : de 13h30 à 16h30
- Jeudi 3 Novembre 2016 : de 13h30 à 16h30

* à la mairie annexe de Francardo le :

- Mercredi 26 octobre 2016 : de 13h30 à 16h30

Article 5 : A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 3, le registre sera clos et signé par le Commissaire-enquêteur, qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Maire le dossier avec son rapport d'enquête publique et ses conclusions motivées.

Lesdits rapports et conclusions pourront être consultés par le public en mairie.

Fait à Omessa,
le 12 août 2016.

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE EN VUE DE L'AUTORISATION DU PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE : OCCHIATANA

Prises en rivières de Lamare et de Colombaja

2ème Parution,

Le Préfet de Haute-Corse informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral SP CALVI/ARS/SE n° 2016-17 en date du 5 septembre 2016, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation de prélèvement et d'utilisation de l'eau pour l'alimentation en eau potable de la commune d'Occhiatana, avec établissement des périmètres de protection des ressources sus visées.

Les pièces du dossier seront déposées en mairie d'Occhiatana pendant 31 jours, du **mardi 4 octobre 2016 au jeudi 3 novembre 2016 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture de celles-ci. Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public en mairie ou adressées par écrit, avant la date de clôture de l'enquête, au maire ou au commissaire enquêteur, qui les joindront aux registres.

M. **Anthony HOTTIER**, désigné comme commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

* Mairie d'Occhiatana [20226]

- Mardi 4 octobre 2016 : de 9h à 12h
- Mardi 18 octobre 2016 : de 9h à 12h
- Jeudi 3 novembre 2016 : de 9h à 12h

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis.

Copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposées, pour y être tenues pendant un an à la disposition du public, en mairie d'Occhiatana et au Guichet Unique de l'Eau [DDTM de la Haute Corse - 8, Bld Benoîte Danesi - CS 60008 - 20411 BASTIA Cedex 9]. Toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication dans les conditions prévues par la loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Fait à CALVI, le 6 septembre 2016,

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,

Le Sous-Préfet de Calvi, Jérôme Seguy.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD ARRONDISSEMENT DE SARTENE

Communauté de Communes du Sartenais Valinco

AVIS AU PUBLIC

AVIS DE MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE SANTA MARIA FIGANIELLA

2ème parution,

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté de communes du Sartenais Valinco, en date du 8 septembre 2016 le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique **durant 31 jours du 3 octobre 2016 au 2 novembre 2016 inclus**.

Monsieur **Jacques NICOLAÏ** qui assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur. Pendant le délai susvisé :

Siège de l'enquête : Mairie de Santa Maria Figaniella - 20143 Santa Maria Figaniella

Durée de l'enquête : Un mois, du 3 octobre 2016 au 2 novembre 2016,

L'enquête : Pendant toute la durée de celle-ci, un exemplaire du dossier d'enquête et un registre seront déposés au siège de l'enquête. Ceux-ci seront consultables aux jours et heures suivants :

du 3 octobre 2016 au 2 novembre 2016 inclus, de 9 heures à 12 heures le 3 octobre et de 14h00 à 17h00 les 17 octobre et 2 novembre 2016, pendant les heures d'ouverture de la mairie de Santa Maria Figaniella afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur Mairie de Santa Maria Figaniella, lequel les annexera au registre.

Commissaire enquêteur : M. Jacques NICOLAÏ

Une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur à la Mairie de Santa Maria Figaniella :

- * Le 3 octobre 2016 de 9 heures à 12 heures ;
- * Le 17 octobre 2016 de 14 heures à 17 heures ;
- * Le 2 novembre 2016 de 14 heures à 17 heures ;

Le Président,

Jean PAJANACCI.



DERNIERES MINUTES

N° 64

GARAGE MORDICONI

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3000.00 €
Siege Social : Route de L'Aéroport
Résidence Mattei
20290 Lucciana
811 285 121 RCS Bastia

D'un procès-verbal de l'associé unique et Président du 30 septembre 2016, il résulte que :

- statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, l'associé unique a décidé de ne pas dissoudre la société.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

N° 65

MACONNERIE GENERALE INSULAIRE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 500.00 €
Siege Social : 6 Rue Gabriel Péri
20200 Bastia
790 403 240 Rcs Bastia

Suivant décisions de l'associé unique du 30 septembre 2016 :

- L'associé unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, la gérance.

N° 66

YOANN

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 100.00 €
Siege Social : 3 Place Paoli
20250 Corte
789 632 775 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2016 :

- Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance.

N° 67

SOCIETE ROUTIERE DE HAUTE CORSE

Société par actions Simplifiée
Au capital de 150.000 €
Siège : R.N. 193 - Casatorra
20200 Bastia
315639187 RCS de Bastia

L'associé Unique en date du 5 septembre 2016 a constaté que le bilan au 31 décembre 2015 fait état de capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social et a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société. Les formalités seront effectuées au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.

Pour avis,

N° 68

PEINTURE 2B

SARL au capital de 1000,00 Euros
Maison 43 , Village de Venzolasca,
20215 Venzolasca
502246481 R.C.S. Bastia

Par délibération en date du 31/08/2016, de L'AGE statuant en application de l'article L.223.42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 69

S. A. R. L.

« CORSETERROIR »
Société en Liquidation
Au capital de 1.000 Euros
N° R C S : Bastia 530 763 275

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2016, les associés ont décidé de la dissolution anticipée de la S. A. R. L. « CORSETERROIR », à compter du 31 août 2016, et sa mise en liquidation. L'assemblée générale a nommé comme liquidateur M. LEONI Gilbert, demeurant : 58, Allée Des Aloès, Les Collines II, 20600 FURIANI, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de liquidation est fixé au domicile du liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le Liquidateur.

N° 70

Constitution SSP à Moltifao en date du 05-10-2016 de: Au feu de bois. Forme: SAS à capital variable. Capital et minimum: 1000 Euros. Maximum: 1200 euros. Siège: lieu dit Fontanaccia, 20218 Moltifao. Durée: 10 ans. Présidence: Jacqueline ducourneau, lieu dit Fontanaccia 20218 Moltifao. Objet: Restauration. Fabrication de pizzas et crepes, grill, a emporte ou sur place. Droit de vote et admission aux assemblées permis à chaque actionnaire. RCS: Bastia.

N° 71

PARCS ET JARDINS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 7140 €
Siège social :
Lotissement Santa Piana
Allée Paglia Orba - Villa C12
Lieu-dit Sagone - 20160 Vico
RCS Ajaccio 530 061 787

Par décision du 23/06/2016, les associés ont décidé de réduire le capital d'un montant de 2140 € par rachat de 214 actions en vue de leur annulation et a conféré tous pouvoirs au Président pour réaliser ladite opération. En l'absence d'opposition des créanciers, le Président a constaté le 16/09/2016 la réduction de capital susvisée dont le montant est ainsi ramené de 7140 € à 5000 € et a modifié corrélativement les articles 6 et 7 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 72

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MARSEILLE

EXTRAIT DE JUGEMENT

Par jugement du 28/09/2016, le Tribunal de Commerce de Marseille, a prononcé la liquidation judiciaire à l'égard de : Mattei Jocelyne - 29, rue Glandeves 13001 Marseille

Bar, Restaurant, Snack, Salon de Thé.
RCS Marseille : 327363628 2012/A/378
Immatriculation secondaire :

RCS Bastia 2013/A/43
Débit de boissons, licence 4ème catégorie
Avenue de la République, 20260 Calvi
Liquidateur : Me Astier Michel, 1, rue Roux de Brignoles, [13006] Marseille.

N° 73

RECTIFICATIF

Dans l'annonce N° 15 parue dans "L'Informateur Corse Nouvelle" du 23 septembre 2016 N° 6632, concernant l'avis de constitution de la SAS JILL, il fallait lire : "Aux termes d'un acte SSP établi à Ajaccio en date du 29/09/2016" et non : "le 14/09/2016".

Pour avis, le président.

N° 74

AMFISA

SAS au capital de 1.200 Euros
Siège social : Les Quatre Portes
20137 Porto-Vecchio
802 644 088 RCS Ajaccio

Dans l'annonce parue dans l'informateur corse nouvelle numéro 6625 du 05 au 11 août 2016, concernant l'extension de l'objet de la SAS AMFISA ;

Il fallait lire :

En date du 15/09/2016

Au lieu de :

En date du 02/03/2015

Pour avis, Le Président.



N° 75

Société SARL GC CONSTRUCTION

Au capital de 7500 Euros
Siège social : 37 Lot Mancinu
20110 Propriano
RCS N° 444284988

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31.12.2015, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31.12.2015 et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé Mr TRUDDAIU Giovanni en qualité de liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif. Le siège de liquidation est fixé à 37 Lot Mancinu - 20110 PROPRIANO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

ICN Informateur Corse Nouvelle est habilité par arrêtés des Préfets de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse pour la publication en 2016 des Annonces Judiciaires et Légales pour ces deux départements.

Le tarif d'insertion des dites annonces pour l'année 2016 est fixé en application de la loi n° 55-4 du 14 janvier 1955 et des textes subséquents par arrêté conjoint du Ministre de la Culture et de la Communication et du Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique en date du 18 décembre 2015, publié au JO de la République Française le 27 décembre 2015.

En application du dit arrêté, le tarif à la ligne (pour les départements Corses) est fixé à 4,12 € hors taxes la ligne, soit 1,80 € hors taxes le millimètre colonne.

Toutes informations sur l'application des arrêtés préfectoraux peuvent être sollicitées auprès de l'administration d'ICN Informateur Corse Nouvelle au 04 95 32 89 90 et du service annonces légales au 04 95 32 89 92.

ICN Informateur Corse Nouvelle - Annonces légales - 1, rue Miot 20200 BASTIA (1^{er} étage)
Tél. 04 95 32 89 92 et 04 95 32 04 40 - Email : al@informateurcorse.com - Télécopie 04 95 32 02 38

Un vaste plan pour la forêt corse

Trois rapports relatifs à la filière bois et à la forêt corse ont été adoptés par l'hémicycle.

400 000 hectares de formations boisées. Avec la moitié de son territoire recouvert de bois la Corse apparaît comme «île-forêt» presque tout autant qu'elle est une «île montagne». Pour autant, de nombreux défis à relever pour la préservation de ces forêts à commencer par la protection contre les incendies et les attaques parasitaires, mais aussi les difficultés actuelles du tissu de valorisation économique des bois.

C'est au regard de ce constat que l'Exécutif a souhaité lancer un vaste plan pour la forêt corse afin de mettre en plan une gestion durable de l'ensemble des massifs forestiers, en œuvrant à la fois à la mise en place d'une économie productive, mais aussi au développement des territoires de montagne, et à la valorisation du patrimoine naturel et culturel.

Dans cette optique, au cours de la session du 30 septembre, trois rapports relatifs à ces questions ont été soumis à l'hémicycle. Le premier, a tout d'abord exposé une méthode pour «définir une stratégie forestière territoriale, au service de la Corse, de son peuple, et de son environnement». Un second rapport est quant

à lui venu poser les jalons d'une stratégie territoriale pour développer économiquement la filière bois. «La filière est confrontée à des difficultés. Il est proposé des éléments stratégiques pour tenter un développement économique. Ces objectifs feront l'objet d'une mise en œuvre à travers un plan d'action qui interviendra dans un second temps», a expliqué Gilles Simeoni.

«Le développement de la filière bois relève d'un engagement de notre majorité», a quant à lui rappelé François Sargentini, le président de l'Odarc, tout en insistant sur le fait «qu'il n'est pas acceptable de délaissier ce secteur économique compte tenu de notre richesse et de la potentialité de création d'emplois».

Le dernier rapport, enfin, est venu traiter de la forme juridique à donner à l'avenir de la délégation de service public pour la gestion des forêts territoriales, actuellement confiée à l'ONF jusqu'à fin 2016. «Il est apparu in fine que meilleure solution est la passation d'un marché public pour ces travaux», a souligné Gilles Simeoni.

Les trois rapports ont été adoptés à une large majorité. ■
Manon PERELLI

MONTAGNE

La Corse enfin reconnue comme «île montagne»

La commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale a approuvé la reconnaissance de la Corse comme île montagne. Trois jours plus tard, les conseillers territoriaux se sont prononcés en faveur du principe de la création d'une zone fiscale prioritaire de montagne, lors de la dernière session de l'Assemblée de Corse.

Le 27 septembre dernier, la commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale approuvait la reconnaissance de la Corse comme île montagne. Un pas important. «Nous allons pouvoir discuter de manière beaucoup plus simple sur les adaptations de règlements et de lois. Dans la loi aujourd'hui on reconnaît que la Corse est un massif insulaire, qui subit à la fois les contraintes de l'insularité, notamment le surcoût du transport de marchandises et de matières premières, et de la montagne, à savoir l'altitude et le temps de parcours long. On reconnaît que le cumul la met en situation d'avoir vraiment des politiques plus adaptées», explique Jean-Félix Acquaviva, conseiller exécutif et président du comité de massif. Ainsi, la Corse pourra déroger aux normes existantes et bénéficier par exemple d'adaptations pour le maintien des écoles rurales et de montagne, pour les coefficients de moyens des hôpitaux ruraux, ou encore donner des contenus du point de vue fiscal pour aider les entreprises à pouvoir s'installer dans les zones de montagne.

C'est sur ce dernier point que s'est penché l'Assemblée de Corse à l'occasion de la session du 30 septembre. Les conseillers territoriaux- moins les trois voix des communistes- se sont en effet prononcés en faveur du principe de la création d'une zone fiscale prioritaire de montagne, qui tendra à lutter contre la désertification des villages de l'intérieur, grâce à des mesures d'accompagnement sociales et fiscales qui les rendront attractifs. «Le principe est adopté, les conseillers territoriaux ont accepté de mandater l'Exécutif pour discuter avec le gouvernement et l'Union Européenne sur le principe d'un tel statut fiscal pour les zones prioritaires de montagne», souligne Jean-Félix Acquaviva. Dans le rapport, des mesures très précises en matière de crédit d'impôt, d'exonération de charges sociales et patronales ont déjà été dégagées. Un travail d'affinage, notamment pour définir la délimitation de cette zone fiscale, aura lieu dans un délai maximum de deux mois, à l'issue desquels une solution très opérationnelle sera présentée à l'Assemblée pour approbation. ■ Manon PERELLI

UNE AUGMENTATION DES FONDS D'AIDE

Outre la mise en place de politiques adaptées, la reconnaissance de la Corse comme île montagne doit également lui permettre d'émarger enfin au Feder de massif, fonds européen versé aux autres massifs français et qui n'intervenait pas en Corse jusqu'à présent. Cette reconnaissance permettra par ailleurs de rehausser le fonds national d'aménagement du territoire, le FNRT, qui est pour l'instant de 20 000 €, soit 7 à 8 fois inférieur à ce que perçoivent le Jura et les Vosges. « Nous allons demander ces remises à niveau financières pour permettre au schéma d'aménagement qu'on va proposer d'avoir une plus-value financière pour la mise en œuvre du tourisme de montagne, des aménagements des estives, des rattrapages en routes secondaires en plus des financements habituels », a indiqué le président du comité de massif. ■ MP

77,9 M€
contre 104 M€ précédemment pour la Délégation de service public (DSP) transitoire d'un an concernant le transport maritime de passagers et de marchandises entre la Corse et Marseille, qui a été attribuée au groupement Corsica Linea - CMN.

Les chiffres de la semaine

51 000 € de budget prévisionnel pour l'animation du programme d'échange Eurodyssée permettant à des demandeurs d'emploi âgés de 18 à 32 ans d'effectuer un stage dans d'autres régions européennes, avec une bourse mensuelle de 800 € versée par la CTC.

Les chiffres de la semaine

125 M€ dont 83 M€ déjà investis dans 48 entreprises corses PME locales via 8 fonds d'investissement de proximité (Fip Corse) mis en place par ACG Management.

Les chiffres de la semaine

ISULA SURELLA Des filets... pas militaires

«Les militaires ont envahi notre maison depuis plus d'un demi-siècle. Le moment est venu de la reprendre». La maison en question, c'est la mer. Ses occupants spoliés -et passablement remontés- les marins-pêcheurs. Le 4 octobre, ils étaient des centaines dans le golfe d'Oristano, à manifester, que ce soit à terre ou bord de leur barques qui avaient pris position sur le plan d'eau du polygone militaire de Capo Frasca et défiant les navires de l'armée exigeant qu'on libère leur ciel et qu'on leur rende une mer propre. La zone est, en effet, le principal site utilisé par l'aéronautique et la marine italiennes, mais aussi par les forces militaires d'autres pays de l'Otan pour procéder à des exercices de tirs air-terre et mer-terre. Une activité qui s'exerce au détriment de celle des pêcheurs. Et justement, la campagne automnale d'exercices venait tout juste de débiter. Face aux moto-vedettes militaires, une flotte de 150 barques est venue chambouler le planning, bravant la menace d'un éperonnage: «on se laissera pas arrêter. On n'a rien contre les militaires mais pas question de continuer à se faire expulser à cause de jeux de guerre. Qu'on nous rende la mer, ou à tout le moins qu'on nous indemnise!». Car à ce jour, le manque à gagner des professionnels de la pêche n'a jamais fait l'objet d'une quelconque réparation. Un oubli qui n'a que trop duré, estime Francesco Pigliaru, président de la Région autonome de Sardaigne qui a interpellé le ministère de la Défense, non sans rappeler avoir adressé déjà plusieurs courriers pour attirer l'attention sur les droits des pêcheurs... toujours restés sans réponse. Le 5 octobre nouvelle occupation de l'espace maritime et marche de protestation vers la base militaire. Les manifestants ont en revanche trouvé un écho favorable auprès de la Commission d'enquête parlementaire sur l'uranium appauvri, en mission sur l'île, qui à elle seule accueille plus de 60% des servitudes militaires italiennes. Les parlementaires se sont engagés à demander d'urgence une solution en vue d'indemniser les pêcheurs. ■

Sources: Sardinia Post, L'Unione Sarda

ÉVOLUTION 2010-2016 DU SALAIRE MOYEN DES NON-CADRES



Source: Randstad

«Le président Hollande est un homme droit, exemplaire en terme d'éthique personnelle, un modèle, lui» a déclaré mais aussi twitté Najat Vallaud-Belkacem le 2 octobre. De l'importance de ne pas confondre «un modèle» et «mon patron», sous peine de se voir qualifier de «petite-main».

«La Corse a une spécificité [...] il faut en tenir compte. Réactiver une zone franche me paraît une bonne idée. Comme de maintenir une spécificité fiscale. Je suis favorable à ce que l'on ne pratique pas, là encore brutalement, ce principe d'égalité qui est très jacobin. Je suis devenu Girondin!» a lancé Alain Juppé lors de sa visite en Corse le 4 octobre. Le premier mandat de ce Landais à la tête de la mairie de Bordeaux remontant à 1995, il faut croire que l'obtention d'un statut de résident exigerait de bien plus longs délais en Gironde qu'en Corse...

IL FALLAIT LE DIRE

HAUT

Frère de la conseillère territoriale Marie-Hélène Casanova-Servas, Jean-Philippe Casanova, déjà président de la Fédération française des pilotes maritimes (FFPM), élu vice-président de l'association internationale des pilotes maritimes (IMPA) qui regroupe 8000 pilotes professionnels issus de 54 pays et compte parmi les organisations non-gouvernementales qui siègent à l'Organisation maritime internationale (OMI) avec un statut consultatif.

BAS

Le tribunal administratif de Bastia a condamné la CTC à verser à la société Natali une indemnité de 492 597,32 €. L'entreprise de BTP contestait l'attribution à des concurrents -le groupement Terraco-GTS-Pompeani-Raffalli- d'une partie du marché relatif au chantier du rond-point de Casatorra. La décision, dont la CTC compte faire appel, d'annuler l'attribution interrompt le chantier, menaçant de compromettre la livraison des travaux, initialement prévue pour la mi-octobre.

FRAGILE

L'Assemblée de Corse a adopté à l'unanimité une version amendée de la motion déposée par les groupes Corsica Libera et Femu a Corsica, relative à la mise en place du fichier national automatisé des auteurs d'infractions terroristes (FIJAIT). Elle demande que cesse un amalgame entre la situation en Corse et le terrorisme lié à l'islam radical. On sait cela dit le peu de considération généralement octroyé aux motions votées par l'Assemblée de Corse.

DÉPARTEMENTS/GOUVERNEMENT

Le « coup de gueule » de Dominique Bussereau

Dominique Bussereau ne veut plus « de chèques en bois, avec le chéquier des départements » de la part du gouvernement. En cause, l'annonce, vendredi 30 septembre, d'une nouvelle hausse de 2% du RSA... à compter du 1^{er} septembre.



Photo DR

Dominique Bussereau accuse le gouvernement de faire « de la cavalerie »

A la veille du congrès de l'Assemblée des Départements de France* (qu'il préside), au Futuroscope les 6 et 7 octobre, le député LR et ancien ministre, président de la Charente-Maritime pousse « un coup de gueule » contre le gouvernement, en répondant aux questions de la Presse Hebdomadaire Régionale**. Selon lui, au moins deux « bombes à retardement » financières sont en train de se déclencher, à cause, notamment, de la baisse des dotations de l'Etat: les budgets de l'APA (pour les personnes âgées dépendantes) et du RSA.

Certains départements, dites-vous, sont au bord de la cessation de paiement. Quelles vont être les conséquences pour leurs habitants? L'an dernier, dix départements n'ont pas pu verser le RSA en décembre. Ce sont la CAF et la MSA qui ont pallié. Cette année, on sera entre 30 et 40 départements... Concrètement, ces départements ont commencé à rogner sur l'entretien des collèges, celui des routes, les projets de très haut débit en milieu rural... Et ils ont augmenté leurs impôts. + 66% pour la part départementale de la taxe foncière dans les Yvelines, par exemple!

Lors de notre congrès, nous ferons des propositions aux gouvernements, celui d'aujourd'hui et celui d'après les élections, pour revoir cette façon de procéder.

Transfert de charges et baisse des dotations, n'est-ce pas le seul moyen pour l'Etat d'obliger les départements à participer à l'effort de rigueur budgétaire que par ailleurs la droite appelle de ses vœux?

D'abord, l'APA ou le RSA étaient au départ des dépenses de l'Etat pour lesquelles les départements n'étaient que les relais. Mais aujourd'hui, l'Etat ne verse plus que 60% des dépenses de ces deux aides sociales. Les 2% de Mme Touraine, c'est 300 millions de plus à la charge des départements! En gestion financière, cela s'appelle faire de la cavalerie! La rigueur, nous la pratiquons, sans tapage, depuis des années:

départs non remplacés côté personnel, des coups d'arrêt sur des projets dans différents domaines... Vous savez, le temps des trucs de prestige est révolu depuis un moment déjà! L'aspect positif, c'est en effet que nous avons appris à dégager des gisements d'économie dans nos fonctionnements.

Le problème, c'est que ce sont les départements les plus pauvres qui souffrent le plus de cette façon de faire du gouvernement.

Parmi les victimes des restrictions, les ruraux. Sont-ils l'objet d'une nouvelle fracture sociale?

On sait aujourd'hui qu'il y a une nouvelle population rurale: des gens venus là non pas par choix mais par manque de moyens pour rester en zone urbaine. Beaucoup ne se sont pas intégrés, sont des déracinés, un vrai terreau pour le Front national.

Et cela est une nouvelle fois confirmée par une étude réalisée par Christophe Guilluy, à la demande de l'ADF et qui sera rendue publique vendredi. La défense de la ruralité, c'est l'un des rôles essentiels des départements.

Justement, comment les départements s'adaptent-ils à la nouvelle carte institutionnelle (nouvelles régions, nouvelles intercommunalités)?

De plus en plus, leur vocation, c'est la solidarité territoriale. Alors que les grandes agglomérations peuvent pratiquement vivre par elles-mêmes et que les nouvelles régions, elles, pèsent autant que certains Etats européens... Plus personne, aujourd'hui, ne met en cause l'utilité de l'échelon départemental. ■ **Propos recueillis par Olivier Lepoutre**

*- L'ADF regroupe les 102 départements français, outre-mer compris.

Les deux tiers des départements sont actuellement dirigés par la droite et le centre.

** - La Presse Hebdomadaire Régionale compte plus de 250 hebdomadaires (dont le vôtre), et plus de 7,2 millions de lecteurs dans 91 départements.

ECOSYSTÈMES DU DELTA DU GOLU

Horizon durable

Espace remarquable, le delta du Golo est aussi un espace fragile. Tout l'enjeu est donc de le protéger sans pour autant le figer, en veillant à y instaurer un développement durable, garant du maintien de ses écosystèmes. Pour que tout le monde y soit gagnant, la nature comme les hommes.

Golu... le plus grand fleuve de Corse! 89,6 kilomètres de long. Et sur son delta, trois communes: Venzolasca, Vescovato et Lucciana. La zone de protection de cet «espace remarquable» s'étend au nord jusqu'à Sorbo-Occagnano et bénéficie de plusieurs statuts: elle est classée Zone naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique [Znieff], a été en partie acquise par le Conservatoire du Littoral (75 hectares), est incluse dans le réseau européen Natura 2000 terre et bordée par le Natura 2000 en mer, qui va de Borgo à Solenzara et préserve le grand herbier de posidonies. Pourquoi cet espace est-il protégé? Parce qu'il est fragile. En témoignent le volume des déchets que le fleuve a pu charrier – et qui, si des mesures n'avaient été prises, s'accumuleraient et auraient détruit la faune et la flore si particulière du lieu. En témoigne aussi l'évolution du trait de côte frappé par l'érosion. Protéger ces espaces, ce n'est pas les geler mais y installer un développement durable, respectueux des écosystèmes et, de fait, économiquement attractif et valorisateur tant au plan touristique qu'agricole. Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels – 27 000 dans toute l'Europe dont 1 758 en France, parmi lesquels 89 en Corse et 47 en Haute-Corse. Il vise à préserver la biodiversité en tenant compte des activités humaines présentes sur le territoire. Le dispositif privilégie une gestion concertée. Chaque site est géré par un Comité de

pilotage [Copil] qui conduit l'élaboration d'un Document d'objectifs [Docob]. À l'embouchure du Golo, la Communauté des Communes de la Casinca [CCC] que préside Tony Poli est à la tête du Copil et a la charge de gérer et animer le site. Elle aurait pu, comme cela se fait parfois ailleurs, déléguer par convention l'animation-gestion à un établissement public ou une association. Mais, depuis des années, la CCC s'investit dans la préservation de son environnement. «C'était le cas avec l'ancien président, M. José Giansily, c'est tout naturellement le cas avec son successeur, M. Tony Poli. Il est le président du Copil, donc à l'origine du Docob que nous animons*. De toute façon, dans le cadre de la loi NOTRe, la protection et la mise en valeur de l'environnement font partie des compétences – bien qu'optionnelles – des communautés de communes», explique Stéphane Orsini. Disposant d'une solide formation universitaire et d'une expérience dans le domaine, il a pour mission l'application du Docob sur Tanghiccìa, Ciavattone et Muchiatana, les lieux-dits du delta.

En effet, au moment de se déverser dans la Tyrrhénienne, le Golo serpente au cœur de la zone agricole et touristique de Casinca et Marana. Le long des plaines fertiles et des plages de sable, la protection des écosystèmes doit s'allier à des enjeux économiques importants. «Ce type de site, protégé, riche d'une biodiversité origi-

«Les producteurs agricoles sont incités à se diriger vers des productions raisonnées qui

CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE CORSE

Une expertise dans le domaine de l'environnement



Le Conservatoire des Espaces Naturels de Corse est une structure associative membre d'une fédération nationale regroupant 29 conservatoires et partie prenante dans l'installation du réseau Natura 2000. Son objet : connaître, protéger, gérer et valoriser les espaces. Il est d'ailleurs propriétaire de 20 sites, soit 260 hectares dans l'île et peut, dans le cadre des Docob, être l'animateur qui mettra en œuvre le document à la demande de collectivités ou de particuliers. Son expertise reconnue l'amène aussi à organiser d'importantes rencontres comme celle qui aura lieu à Olmetta di Tuda du 6 au 9 octobre. « Les 6^{es} rencontres du milan royal » réuniront les plus grands spécialistes français et européens de ce rapace dont l'espèce est menacée mais reste très bien représentée dans l'île. Dans le cadre du programme « Life Défense Nature 2 Mil », le CENC avait accueilli, le 19 septembre, la députée européenne Michèle Rivasi et une délégation du Parlement européen sur la base militaire d'Aspretto près d'Ajaccio où se trouve la seule colonie de reproduction du goéland d'Audouin de France. Son action ne s'arrête pas là : « L'appropriation et la connaissance du patrimoine naturel par ses habitants et par le public sont les garants de la pérennité et du développement de nos actions, souligne son directeur Fabien Arrighi. La diffusion des connaissances est une de nos missions principales ». Le CENC organise des sorties, participe à des actions pédagogiques ou de sensibilisation et élabore des documents. Historiquement issu de « l'Association des Amis du Parc », il est une association loi de 1901 à laquelle chacun peut adhérer. Il a aidé à la mise en place du Parc Naturel Régional de Corse (PNRC) puis des réserves de l'étang de Biguglia et des îles Lavezzi. Son expertise dans les domaines l'ornithologie et de l'herpétologie [amphibiens et reptiles] est reconnue. À ce titre, il participe à plusieurs Plans nationaux d'action (PNA) : tortue d'Hermann, crapaud vert, cistude d'Europe, milan royal, et une plante, la buglosse crépue. ■ CG

nale, peut se révéler à la fois qualitatif et attractif pour les acteurs économiques locaux, poursuit Stéphane Orsini. Dans le cadre des dispositifs Natura 2000, les producteurs agricoles sont incités à se diriger vers des productions raisonnées qui offrent une plus-value à leurs produits. Dans le domaine touristique, l'intérêt de telles zones n'est plus à démontrer. » Sans compter que laissées à l'état naturel, elles ont aussi vocation à absorber les crues. « Mais rien ne peut se faire sans concertation. Ce n'est qu'en fédérant les volontés de tous qu'on avance, ajoute-t-il. Nous avons déjà mené plusieurs actions, éradiqué les invasives griffes de sorcières avec l'atelier chantier d'insertion « Paese Vivu », accueilli Angelina Guitton, étudiante de l'Université de Corse, qui a mené une étude sur la gestion de la circulation motorisée dans le site. Le plan est préparé. Nous allons nous appliquer à le mettre en œuvre. Par ailleurs, nous sommes associés au projet Ad'Apto lancé en 2015 au plan national par le Conservatoire du littoral pour expérimenter des démarches locales d'adaptation aux aléas de l'érosion marine. Seuls dix sites ont été retenus, nous en faisons partie. » Quant au Conservatoire des espaces naturels de Corse (CENC) il intervient régulièrement, notamment sur des opérations de sensibilisation à destination des scolaires ou du grand public. Et ce ne sont pas les seules instances à intervenir⁽¹⁾. Pour un mieux-être collectif. ■ Claire GIUDICI

offrent une plus-value à leurs produits. »



*membres du Copil participant à l'élaboration du Docob : la CCC et les communes concernées, la Direction régionale de l'environnement et du logement (DREAL), la Direction départementale de l'agriculture (DDA), la CTC (par le biais de l'OEC dont c'est la mission, mais également de l'ODARC...), le Département de la Haute-Corse dont dépend Conservatoire du littoral et la Direction départementale des territoires et de la mer (DTM), la Direction du centre régional de la propriété forestière, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ainsi que les propriétaires fonciers du site et les usagers professionnels : Chambre départementale d'agriculture, Fédération des chasseurs, Conservatoire des espaces naturels de Corse, et Fédération départementale des pêcheurs.

JARDIN BOTANIQUE D'AVAPESSA

L'EDEN DE LA BALAGNE



Cudrane de Chine

Argousier



À Avapessa, Robert Kran a réuni une collection d'arbres provenant de toutes les parties du monde, représentant plus de 40 genres de fruits comestibles, qu'il cultive à l'ancienne.

Par amour du goût et de la biodiversité.

C'est à l'entrée du village d'Avapessa, en longeant un petit chemin en terre, que l'on arrive dans ce jardin un peu particulier. Ce domaine de trois hectares abrite plusieurs centaines d'arbres fruitiers venus des quatre coins du monde. Des fruits rares car, d'une part, il n'est en effet pas courant de voir pousser des papayes sur notre île, et d'autre part, certaines espèces ont été délaissées par les hommes par souci de productivité. Ainsi, en parcourant les lieux, on pourra admirer par exemple les petits fruits d'un cudrane de Chine ou bien mordre dans une Scarlet surprise, cette pomme à la chair rouge.

Cet endroit où les fruits sont rois, Robert Kran l'avait imaginé il y a bien des années. «*Quand j'étais enfant, on habitait à la lisière d'une forêt et on allait souvent cueillir les fruits. À cette époque, je me demandais déjà comment dans une forêt tout pousse, alors qu'on ne laboure pas, qu'on ne taille pas. Et dans ma tête d'enfant je me suis dit qu'un jour je ferais ma petite forêt à moi. Et comme en plus j'étais gourmand, il fallait donc que ce soit une forêt d'arbres fruitiers. Au final, j'ai dû attendre cinquante ans pour réaliser mon rêve.*

Outre la gourmandise Robert Kran veut aussi anticiper l'avenir. La Corse, comme le reste du monde, subit des changements climatiques et cela se ressent dans la nature. «*On voit de plus en plus les arbres qui recommencent à fleurir en octobre car le climat est trop chaud et trop sec l'été. On peut donc imaginer une Corse vivant dans un climat subtropical d'ici quelques années et on voit très bien que les arbres issus de climats tropicaux s'adaptent très bien en Balagne. On sous-estime souvent la capacité de la nature à s'adapter. Prenons le cas de la papaye, ici l'arbre perd ses feuilles l'hiver, le fruit arrête sa maturation et ne la reprend que lorsque les beaux jours reviennent, c'est quelque chose de fascinant.*

À la différence d'autres jardins botaniques de l'île, il n'y a ici aucune espèce endémique. C'est un point qui pourrait faire peur. En effet, la

Corse se remettant doucement du cynips et tremblant toujours de voir se développer la xylella fastidiosa qui a ravagé les oliviers des Pouilles en Italie, on pourrait voir l'arrivée de ces migrants fruitiers d'un mauvais œil. Robert Kran explique qu'il est très prudent avec les arbres qu'il accueille: «*Quand je fais venir des plants c'est toujours avec un certificat sanitaire et j'ai ma serre où je garde toutes mes nouveautés en quarantaine, il n'y a donc aucun risque.*

Plus qu'un simple jardin, ce lieu peut être considéré comme un laboratoire grandeur nature, à échelle humaine. On y observe donc l'évolution du climat, l'adaptation des arbres, ainsi que celle des animaux qui gravitent dans cet espace. Ainsi une salle du domaine a été aménagée pour accueillir des conférences, et des expositions. Jusqu'au 20 octobre, elle accueille l'exposition du photographe Stéphane Guiraud, Forêts dans la brume.

Lorsque l'on entre dans cette forêt, c'est une visite des sens: il faut savoir regarder et surtout goûter les fruits. Connaître de nouvelles saveurs et se réapproprié celles que l'on connaît déjà, c'est ça aussi le combat de Robert Kran. «*Aujourd'hui, avec la production de masse, on a perdu le goût des fruits. Ici, aucun arbre n'est traité, tout pousse et produit à son rythme. Une étude a été faite récemment: il faut 100 pommes d'aujourd'hui pour avoir les valeurs nutritives d'une seule pomme d'il y a 50 ans. On épuise les arbres pour les faire produire, et je n'ai pas envie de manger de ces fruits-là.*

Ce jardin est une découverte à chaque moment de l'année, chaque saison a son parcours, ses arbres en fleurs et ses fruits mûrs. «*J'aime le faire découvrir aux visiteurs, qu'il y ait un échange et qu'ils repartent avec une autre vision de la nature. J'aime surtout le faire visiter aux plus jeunes, pour qu'ils s'éduquent au goût. Un jour, un enfant m'a dit qu'il n'aimait pas les fruits en général mais qu'il s'était régalé avec ceux de mon jardin. Quand un enfant vous dit ça, c'est la plus belle des récompenses.*

■ Pierre PASQUALINI

Savoir + : www.jardinfruitieravapessa.fr

AJACCIO**■ MARC BENSIMON**

Jusqu'au 31 décembre. Galerie Aux arts, etc.

☎ 06 72 76 82 86 / 06 87 44 75 14

Très influencé par le minimalisme des années 1970, ce peintre a renoué avec l'aquarelle et le lavis d'encre, pour des œuvres où l'abstrait se veut une porte d'entrée vers le propre monde intérieur du spectateur.

■ NADINE ASTRUCH

Jusqu'au 31 décembre. Galerie Aux arts, etc.

☎ 06 72 76 82 86 / 06 87 44 75 14

La sculptrice façonne l'argile crue, qu'elle associe à des matériaux tels que le zinc, le cristal, la pierre.

■ PATRICK SALDUCCI

Jusqu'au 13 octobre. Locu Teatrale.

☎ 04 95 10 72 03 & www.locu-teatrale.info

Voilà 4 ans, Patrick Salducci a «glissé dans la peinture pour ne plus refaire surface». Sur la toile, il exprime avec humour l'enchevêtrement haut en couleurs des choses de la vie, les bonheurs comme les coups durs.

■ VIOLETTES IMPÉRIALES

Le 9 octobre, 15h. L'Empire. ☎ www.corsebillet.co

Violettes Impériales est un film musical sorti en 1952, avec Luis Mariano en vedette et qui n'avait jamais été transposé à la scène. Avec le ténor Pierrogeri dans le rôle principal, entouré de musiciens, comédiens et danseuses.

■ CITY KAY

Le 14 octobre, 21h. L'Aghja.

☎ 04 95 20 41 15 & www.aghja.com

Fondé par Jay Pharaoh El-Kady, Londonien d'origine égyptienne, ce groupe rennais qui représentait la Bretagne en 2015 aux Inouïs du Printemps de Bourges associe le reggae «roots» à une touche d'électro-pop.

**■ DOMISTRIA**

Le 14 octobre, 21h. Locu Teatrale.

☎ 04 95 10 72 03 & www.locu-teatrale.info

Accompagnée par Laurence Babiand au violon et Carmin Belgodere à la cetera, Domistria chante les doutes et les espérances, les amours perdues et celles à venir, des envies, l'aspiration à la paix et l'harmonie

● JOURNÉES LA MARIE-DO

Du 13 au 16 octobre. Place Miot.

☎ 06 75 09 19 82 & www.association-la-marie-do.com

Des concerts, des spectacles, de la gastronomie, du sport, un défilé de mode, des apéritifs musicaux, des animations, et quelques surprises pour cette X^e édition dont les bénéficiaires iront à des actions concrètes pour la lutte contre le cancer.

AVAPESSA**■ FORÊTS DANS LA BRUME**

Jusqu'au 20 octobre. Jardin botanique fruitier.

☎ 04 95 61 81 91

Photographe depuis 30 ans, Stéphane Guiraud montre ici la forêt telle qu'il l'a vue... et telle qu'il la ressent, en fusionnant des photographies pour créer «un monde plus complexe où l'imaginaire et le réel se confondent sans se contredire».

Toutes les dates sont données par les organisateurs sous réserve de report et d'annulation

BASTIA**■ BATTISTELLE**

Jusqu'au 28 octobre. Centre culturel Una Volta.

☎ 04 95 32 12 81 & una-volta.com

L'exposition présente les gravures de l'illustratrice Marine Rivoal pour Battistelle, ouvrage-jeunesse consacré aux filastrocches de Ghjuvanteramu Rocchi et pour Cui Cui et Trois petits pois, parus aux éditions du Rouergue.

■ CORSICA GENOVESE

Jusqu'au 17 décembre. Musée de Bastia.

☎ 04 95 31 09 12 & www.musee-bastia.com

Plus de 200 œuvres d'art, documents, objets témoignent de la complexité et de la richesse de rapports - pacifiques ou conflictuels - entre Corse et Ligurie.

■ LE MENSONGE

Le 11 octobre, 20h30. Théâtre municipal.

☎ 04 95 34 98 00 & www.bastia.corsica

Alice a surpris l'époux d'une amie avec une autre femme. Doit-elle en parler ou garder le secret? Le mari d'Alice prêche pour la deuxième solution. Une comédie de Florian Zeller avec Evelyne Bouix et Pierre Arditi.

■ SACRÉ SILENCE

Le 11 octobre, 18h30. Centre culturel L'Alb'oru.

☎ 04 95 47 47 00 & www.bastia.corsica

Un désert, on ne sait quand... Lumpe, marchande de sons, y transporte un bidon recelant tous les bruits du monde. Son chemin croise celui d'Echo : amie, ennemie ? Un spectacle bilingue corse/français de la compagnie Bis Repe-tita. À partir de 5 ans.

■ NEVER MIND THE FUTURE

Le 13 octobre, 20h30. Centre culturel L'Alb'oru.

☎ 04 95 47 47 00 & www.bastia.corsica

Contrebassiste et chanteuse, Sarah Murcia a voulu reprendre l'album *Never mind the bollocks* des Sex Pistols. En s'entourant d'une formation guitare-saxophone-piano-batterie-chœur, elle propose une variation de ce manifeste du mouvement punk.

BIGUGLIA**■ GIRAMONDU**

Du 15 octobre au 15 novembre.

Espace Culturel Charles Rocchi.

☎ 04 95 34 86 95 & www.espaceculturelbiguglia.com

Lucia Thiers partage ses souvenirs de voyages (Indonésie, Australie, Pérou, Chili, Mexique) au travers de photographies, peintures et poésies qui composent une sorte de vision kaléidoscopique.

■ PROJET GOLDMAN

Le 14 octobre, 20h30. Espace Culturel Charles Rocchi. ☎

04 95 34 86 95 & www.espaceculturelbiguglia.com

Un groupe de huit musiciens et chanteurs rend hommage à Jean-Jacques Goldman. Avec la participation des chanteurs de Diana di l'Alba, de l'école de danse New body et de la troupe Ynis création.

BONIFACIO**■ TRA SPERANZA**

Jusqu'au 15 octobre. Salle du corps de garde.

☎ 04 95 73 11 88 & www.bonifacio.fr

Le travail de Marc Ingoglia se situe en permanence dans l'expérimentation et fait appel à différentes techniques telles que peinture sur plexiglas ou application de plastique fondu sur panneau bois.

■ SUMENTE

Le 10 octobre, 21h30. Eglise St François.

☎ 04 95 73 11 88 & www.bonifacio.fr

Né en 2000 d'une démarche associative dans le quartier bastiais de Lupinu afin de promouvoir la polyphonie et

la musique traditionnelle corses, ce groupe mixte composé de chanteurs et musiciens chante ses racines et sa mémoire.

■ MERIDIANU

Le 13 octobre, 21h30. Eglise St François.

☎ 04 95 73 11 88 & www.bonifacio.fr

Pour Jean-Antoine Orticoni, Matthieu Graziani et Jeremy Lohier, faire de la vie d'artiste un métier est le garant d'un travail régulier permettant de proposer des spectacles de qualité.

CORTE**■ LE PATRIMOINE VIVANT**

Jusqu'au 30 décembre. Musée de la Corse.

☎ 04 95 45 25 45 & www.musee-corse.com

En partenariat avec la Maison des cultures du Monde, une invitation à découvrir la richesse et la diversité culturelle en Corse et les pratiques culturelles du monde entier.

■ PARIS, LONDRES, PONTE-LECCIA

Jusqu'au 15 octobre. Bibliothèque universitaire.

☎ 04 95 45 02 86 & www.univ-corse.fr

Photographe, Patrick Battini parcourt les espaces habités, interroge les visages témoins, les événements apparents et les vides trompeurs. Au jeu des signes, nulle différence entre ville et village, l'humain laisse toujours signature de son passage, ses constructions, ses abandons.

■ JEAN-CHARLES PAPI

Le 13 octobre, 18h30. CCU Spaziu Natale Luciani. ☎ 04 95

45 00 78 & studia.universita.corsica

L'auteur-compositeur-interprète présente son dernier spectacle, *À l'infini tu es aldilà*, dont le fil narratif s'articule autour de ses titres les plus connus et de nouveautés.

L'ÎLE ROUSSE**BATTISTA ACQUAVIVA**

Le 15 octobre, 21h. Cinéma Le Fogata. ☎ 06 19 38 43 96 &

www.weezevent.com

Avec sa tessiture de trois octaves et demi, Battista Acquaviva, l'auteur-compositeur-interprète, repérée en 2014-2015 par The Voice a sorti en 2015 l'album *Les Chants de Libertés*.

**PIGNA****■ A CUMPAGNIA**

Le 11 octobre, 21h. Auditorium. ☎ 04 95 61 73 13 & www.

centreculturelvoce.org

Fondé en 1978 à l'initiative de l'association E voce di u Cumune, l'ensemble réunit chanteurs et musiciens désireux de préserver le patrimoine musical insulaire. Aux voix, polyphoniques ou monodiques, s'allient des instruments traditionnels et classiques.

■ I MAISTRELLI

Le 14 octobre, 1h. Auditorium. ☎ 04 95 61 73 13 & : www.

centreculturelvoce.org

Le groupe est né à Ajaccio en 2011, au sein de l'association Filu d'amparera, d'une pratique au départ amateur, pour mettre les voix féminines au service de la tradition vocale.

FÊTE DE LA SCIENCE

Du 8 au 18 octobre

Un peu partout dans l'île, la science s'explique, s'expose, se démontre, s'expérimente, s'anime et se vit. Programme détaillé de cette 25^e édition.

En savoir + : www.sciences-corse.fr

a Radiò di a Corsica

Alta
frequenza

ARADIO DI A CORSICA

Di poi più di 30 anni

EN FM

AIACCIU **103.2** BASTIA **98.9** CORTI **104** CALVI **87.9**
GHISUNACCIA **107.4** PORTIVECHJU **93.7** BUNIFAZIU **101.2**

EN NUMERIQUE

MARSEILLE AIX... NICE CANNES...

WWW.ALTA-FREQUENZA.COM